

C O N S E I L M U N I C I P A L
PROCES-VERBAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage : 24 juin 2021

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRÈRE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER (arrivé après le vote du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 avril 2021), Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle GUERIN BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI, conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :

M Jean-Claude COQUEREAU à Mme Gisèle LE DALL

Madame Gisèle LE DALL a été nommée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

DEL 2021-06-50	Contrat de proximité territoriale
DEL 2021-06-51	Dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public : présentation du bilan 2020 et avis sur les programmes de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2021
DEL 2021-06-52	Avenant n° 1 à la convention 2021- 2022 relative à la production de logements sociaux publics et à leur financement entre Brest métropole et les communes de la métropole
DEL 2021-06-53	Dénomination de voirie ZAC de Lavallot nord : rue Suzanne Lenglen et rue Camille Muffat
DEL 2021-06-54	Convention Enedis pour le réseau électrique du lotissement communal
DEL 2021-06-55	Convention de loyer - antenne halle du Moulin Neuf
DEL 2021-06-56	Extension école élémentaire J. Prevert : approbation de l'avant-projet définitif et rémunération du maître d'œuvre (MOE)
DEL 2021-06-57	Enfance scolarisée - modification de tarifs à compter du 1er septembre 2021
DEL 2021-06-58	Convention d'objectifs et de financement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) avec la Caisse d'Allocations Familiales (caf) et le conseil départemental pour la période 2021/2023
DEL 2021-06-59	Prestation de garde d'enfants de moins de 6 ans en horaires complémentaires au domicile des parents - renouvellement de la convention avec l'association archipel aide et soins à domicile
DEL 2021-06-60	Fonds de solidarité pour le logement en Finistère - convention d'adhésion 2021-2023
DEL 2021-06-61	Réalisation d'un skate park / aire de jeux urbains
DEL 2021-06-62	Attribution d'une subvention exceptionnelle – pétanque club de Tourbian
DEL 2021-06-63	Attribution d'une subvention exceptionnelle - festival « Coz Castel »
DEL 2021-06-64	Salon d'automne 2021 - création de prix
DEL 2021-06-65	Convention de partenariat- Union Cycliste Guipavasienne
DEL 2021-06-66	Pacte de gouvernance - avis du Conseil municipal
DEL 2021-06-67	Intention De Garantie D'emprunt De Brest Métropole Habitat - Construction D'une Nouvelle Caserne Pour Le Groupement De Gendarmerie Départementale Sur La Commune De Guipavas
DEL 2021-06-68	Approbation du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux
DEL 2021-06-69	Commission consultative des services publics locaux - rapport d'activités 2020
DEL 2021-06-70	Rémunération des vacances des animateurs - revalorisation

DEL 2021-06-71	Modification du tableau des effectifs
DEL 2021-06-72	Aménagement du temps de travail


 La séance est ouverte à 18h30


ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 avril 2021

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

**DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL –
INFORMATION AU CONSEIL**

**DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L-2122-22 DU CGCT) – DU 9 FEVRIER 2021 AU 18 AVRIL 2021**

N° arrêté	Intitulé	Date
564	Marché en procédure adaptée - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une cuisine centrale - Attribution du lot	28/04/2021
565	Marché en procédure adaptée - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'espace Kéradrien - Attribution du lot	28/04/2021
566	Marché en procédure adaptée - Rénovation et extension de la halle polyvalente du Moulin Neuf - Déclaration sans suite des lots 1, 2, 5 et 8	28/04/2021
567	Avenant n° 2 au contrat de prestation informatique scanners orbit Logiciel de facturation concerto Montant annuel : 252 € TTC	29/04/2021
568	Avenant n° 2 au contrat avec la société ARPEGE pour l'hébergement des connexions 7 scanners orbits (logiciel facturation aux familles) Montant annuel : 504€ TTC	29/04/2021
582	Société EILAD - Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la nouvelle école maternelle Pergaud Montant prestation : 12 945.60€ TTC	04/05/2021
646	Contrat avec la société Arpège pour l'hébergement informatique des applications du service population (Melodie Opus, Adagio V5, Maestro Opus) Montant pour 2021 : 2 245.20€ TTC	26/05/2021
665	Société SOCOTEC CONSTRUCTION - Missions contrôle technique L+LE+SEI+HAND - Transformation d'un logement de fonction en bureau - Groupe scolaire Maurice Hénensal Montant annuel prestation : 1 020€ TTC	03/06/2021
666	Société APAVE Nord-Ouest - Mission contrôle technique (Hand Att) - Réalisation d'une cuisine centrale Montant prestation : 5 616€ TTC	03/06/2021
667	Société APAVE Nord-Ouest - Mission de coordination SPS - Réalisation d'une cuisine centrale Montant prestation : 3 993.60€ TTC	03/06/2021
668	Société APAVE Nord-Ouest - Mission contrôle technique (Hand Att) - Réalisation de l'espace Kéradrien Montant prestation : 6 120€ TTC	03/06/2021
669	Société APAVE Nord-Ouest - Mission de coordination SPS - Réalisation de l'espace Kéradrien Montant prestation : 3 993.60€ TTC	03/06/2021
670	SARL AIR CONTROL OUEST - Contrat d'entretien des réseaux de ventilation - Avenant n° 1 - Complexe de tennis Montant annuel révisable : 78€ TTC	03/06/2021

CONTRAT DE PROXIMITE TERRITORIALE

Brest métropole bénéficie d'un degré d'intégration important, grâce notamment aux transferts de compétence de gestion des espaces publics.

Les contrats de proximité territoriaux ont permis aux communes membres et à Brest métropole, de développer des relations efficaces dans ce domaine.

Les principes de création de territoires de proximité, de déconcentration, de l'élaboration des programmations dans certains domaines, de création d'espaces de dialogue présents dans le contrat de proximité 2014-2020, ont été repris dans le contrat de proximité 2021-2026, annexé à la présente délibération.

Le contrat de proximité territoriale 2021-2026, qui s'inscrit dans le futur pacte de gouvernance prévu par la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, témoigne de la volonté des parties d'élargir le champ des sujets traités et d'évoluer vers davantage de déconcentration aux communes et quartiers. Ce contrat pourra faire l'objet d'adaptation et d'amélioration.

En premier lieu, ce contrat décrit les principes et l'organisation de la gouvernance de proximité, ainsi que les principes de gestion de la relation aux usagers et de participation des habitants.

En second lieu, il décrit les modalités d'organisation des relations entre la métropole et les communes et quartiers, dans les secteurs suivants :

- La voirie et les mobilités ;
- Les espaces verts ;
- L'éclairage public ;
- L'aménagement numérique du territoire ;
- La gestion durable des déchets ;
- La propreté ;
- Les chemins ;
- L'eau potable et l'assainissement ;
- La gestion des zones d'activité.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes du contrat de proximité 2021-2026 entre Brest métropole et les huit communes membres ;
- d'autoriser le Maire à signer ce contrat.

PJ : contrat de proximité

Avis de la commission :

Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM : « J'ai quelques interrogations sur ce contrat que je ne conteste pas, en gros je l'approuve. J'ai quand même quelques interrogations parce que j'ai eu quelques difficultés à, non pas le lire et le comprendre, mais à le situer au sein du fonctionnement de Brest métropole. En effet voilà un document qui demande validation du Conseil municipal de ce jour alors qu'il fait partie d'un document beaucoup plus important qui est le Pacte de Gouvernance, qui est à l'ordre du jour en troisième partie de ce Conseil Municipal, alors qu'il n'est pas encore rédigé (il le sera dans 9 mois environ, disons 7 mois, et 2 mois de lecture a priori par les conseils municipaux des différentes communes qui constituent Brest métropole).

Ce Pacte de Gouvernance est le document chapeau dont les objectifs majeurs sont : « stabiliser et clarifier les modes de fonctionnement avec les communes membres ». Ceci étant dit, comment doit-on interpréter le Contrat de Proximité Territoriale ? Est-ce un mode de fonctionnement hors pacte de Gouvernance ? Vit-il dans un monde parallèle ? Est-il stable et clair pour reprendre les objectifs du Pacte de Gouvernance ? Enfin, après avoir réuni nos communes en métropole, n'assiste-t-on pas à une décentralisation, on l'appellera peut-être déconcentration, avec évidemment et inévitablement une dilution des responsabilités (peut être une illusion de responsabilisation) qui va contribuer à faire que tout sera la « faute au mille-feuille » que risque de devenir ou n'est déjà notre métropole? Et comme écrivait une journaliste de presse écrite locale face à des travaux routiers : « au conseil départemental, on m'expliqua que le soubassement de la route dépendait du département, son

revêtement de la commune sur une portion, de l'intercommunalité sur une autre portion et ses accotements de la commune ou du canton... » Enfin, pour ce qui est des guipavasiens, j'aurais bien aimé savoir quelle était la plus-value pour le guipavasien lambda qui paie ses impôts dans la commune ? Vous comprendrez Monsieur le Maire que devant ces incompréhensions voire incohérences, vos explications seront les bienvenues. Je vous remercie pour votre attention.»

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Merci Monsieur le Maire. Ce contrat de proximité territoriale pour qui l'a lu est un document extrêmement intéressant, et tout à fait opposable. La délibération proposée ici précise une évolution vers davantage de déconcentration, étant entendu que celle-ci n'est possible que sur certains points du fait même du principe de subsidiarité. La voirie de proximité, notamment les espaces cyclables de proximité, sont bien identifiés et font parties des thématiques qui donnent lieu à déconcentration de la décision. Alors moi, j'aurais souhaité que vous puissiez nous en dire un peu plus sur votre programme en la matière. Merci. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Ce contrat de proximité, vous avez parlé Monsieur CAM d'illusion de responsabilisation, davantage de déconcentration, en fait c'est une mise à jour de documents. Le dispositif de gouvernance mis en place il y a quelques années, sur la délibération à suivre, ensuite nous passerons au pacte de gouvernance. Ce document est un peu comme un document de qualité, dit de système qualité, comme on peut en trouver dans certaines entreprises privées. On écrit ce que l'on fait, comment on le fait et derrière, les actions correctives et curatives. C'est une résultante de plusieurs décennies de mutualisation, de transfert de certaines compétences que mes prédécesseurs et les autres communes ont décidé de passer à la CUB puis à Brest métropole océane, puis maintenant Brest métropole. Aujourd'hui, ces contrats de proximité sont déclinés sur chaque commune. Nous élus, on participe à ces réunions, réunions de concertation parfois parce que l'on a des budgets à respecter, des budgets par commune, des priorités par commune, qui peuvent parfois bouger puisque demain on peut avoir une route à faire en urgence, ou un gros dégât des eaux qui fait qu'il y a des problèmes d'évacuation d'eaux pluviales à gérer dans un temps record. Ça peut être des problèmes d'assainissement, des extensions de réseaux, des réfections de voirie avec en dessous des réseaux très vieux comme pour la rue Commandant Challe par exemple. Tout cela est discuté, validé et engagé dans ces réunions de concertation. Il y a les chemins, les voies cyclables. Lorsque l'on fait des routes ou nouveaux lotissements, on prévoit ce genre de choses également avec tous les acteurs du territoire, y compris les acteurs privés lorsqu'il y a des permis d'aménager de déposé le tout en concertation avec Brest métropole. Le fait que ce soit écrit peut paraître plus loin de nous. Moi je peux vous assurer que depuis 2017 où je suis aux affaires, c'est de plus en plus fluide et les décisions concertées, même si nous n'avons pas toujours tout ce que l'on voudrait. Vous verrez dans la prochaine délibération, le dispositif de gouvernance de proximité et le document joint avec, retracent domaine par domaine le linéaire de voirie, le nombre de points lumineux, le nombre d'infrastructures ou structures qu'on a sur la commune. Tout cela a un coût, on a un budget défini par plusieurs paramètres : le nombre d'habitants, de linéaire de voirie... Ce sont des décisions qui ont été prises il y a très longtemps, lorsque l'on a décidé de mutualiser et transférer certaines compétences. Aujourd'hui nous faisons partie de Brest métropole. Dans d'autres petites communes c'est les communautés de communes, à une autre échelle mais toutes les communes sont assujetties à cette même gouvernance je dirai. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Je vais vous reposer ma question parce que moi vous n'avez pas répondu à ma question qui était vraiment précise et qui concernait votre politique ou programmation concernant les espaces cyclables ? Merci d'y répondre. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Les espaces cyclables j'en ai parlé. Lorsque l'on refait des voiries, ou lorsque certaines existent et ne sont pas utilisables, je parle des pistes cyclables, on met tout en œuvre pour pouvoir les utiliser. Cette politique-là est en 1 de les maintenir et en 2 de les développer dans la mesure du possible, lorsque l'on fait des réfections, lorsqu'on fait de modifications dans certains quartiers. Ce n'est pas possible partout, je prends l'exemple du Boulevard de Gaulle, il y a quelques années, avant que nous arrivions aux affaires, lorsqu'il a été refait et qu'un rond-point a été ajouté au niveau de la rue des trois frères Cozian, les riverains ne voulaient pas de piste cyclable car nous étions obligés de faire sauter du stationnement. Lorsque c'est possible on le fait. Je prends l'exemple également du Boulevard Michel Briant où les pistes cyclables n'étaient plus utilisables parce qu'elles n'étaient pas entretenues d'une part, et puis tout ce qui était déchets sur la voirie, que ce soit gravillons ou autres, par les camions, tout était poussé sur les voies cyclables. Les haies qui dépassaient et ne permettaient pas d'utiliser les voies cyclables, aujourd'hui c'est chose faite, elles sont entretenues régulièrement. Les haies ont été coupées, les trottoirs sont en cours de réfection pour les piétons, car il n'y a pas que les pistes cyclables en déplacement doux mais il y a également les voies piétonnes. Tout se fait progressivement, année par année, et cycle par cycle. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Monsieur le Maire je vous vois souffler. Je peux continuer ou... ? »

Monsieur le Maire répond : « Oui bien sûr. »

Madame GUERIN BALEM reprend : « Merci. Vous dites développer. Développer quand il y aura des réfections ou modifications dans certains quartiers. Alors développer je m'en réjouis, mais où ? Quand ? Comment ? Dans quelle proportion ? Ma question c'est précisément ça. Vous avez forcément établi un programme politique jusqu'en 2026. Donc concernant ce point précis parce qu'il fait partie de ce sujet-là, je souhaite savoir. Quand on voit comment fonctionne cet ensemble avec la Métropole, il faut quand même imaginer que si Guipavas ne demande pas, Guipavas n'aura pas. C'est une problématique sur laquelle je vous interroge parce que beaucoup de guipavasiens sont intéressés par ce sujet-là. Vous n'ignorez pas que de plus en plus de personnes souhaitent pour différentes raisons, et tout à fait légitimement, pouvoir utiliser davantage le vélo, il me semble quand même que Guipavas de ce point de vue là n'est pas forcément très bien équipé. Ma question est donc précisément de savoir où, dans quel secteur de Guipavas vous prévoyez de développer des pistes cyclables, et quand ? Je pense que c'est une question qui intéresse nombre de guipavasiens. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques GOSSELIN : « Je vais répondre dans un premier temps concernant les pistes cyclables. Nous avons trois secteurs où nous avons des projets de pistes cyclables. Au Douvez, nous allons faire l'aménagement des trottoirs d'un côté avec une piste cyclable. La rue qui mène à Pen An Traon sera une rue prioritaire aux piétons et aux cyclistes, et non à la voiture. Cela est en cours. D'autre part, sur Commandant Challe on va faire des tracés pour les vélos, on va remettre ça clair. Autrement nous avons également la rue du Rody. Maintenant les terrains sont plus ou moins acquis et nous allons faire une piste cyclable sécurisée. Voilà les trois gros projets sur Guipavas. Actuellement ils sont en train de faire une piste cyclable au Relecq Kerhuon, qui rejoint Poul Ar Feunten au port. On aura la prolongation jusqu'au Boulevard de Coataudon par la suite. »

Monsieur le Maire poursuit : « Merci Jacques. Pour la rue du Rody, juste pour compléter, vous savez que depuis des années, il y a des riverains qui n'ont pas souhaité vendre une bande de terrain, notamment la partie talus entre la rue de la Fraternité et le rond-point de l'antenne. Il y a des Déclarations d'Utilités Publiques (DUP) qui sont toujours en cours, il reste encore une ou deux parcelles à acquérir. La justice étant ce qu'elle est, très longue, on a encore deux ou trois parcelles à acquérir. Je me suis renseigné il n'y a pas très longtemps là-dessus pour prolonger le trottoir qui est matérialisé sur le début de la voie. Dès que tout est acquis, ils interviennent là-dessus aussi, jusqu'au rond-point de l'antenne. Il y a également la VC14, entre le projet du stade et le projet Blot. La rue est en sens unique aujourd'hui et restera une voie douce vélos-piétons, et en parallèle il y a aura une voie à double sens pour les véhicules, afin de désengorger le feu de Kerlaurent. Cela est prévu d'ici 2023. Nous avons demandé de ne pas lancer les constructions tant que cette route n'est pas faite. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques GOSSELIN : « Je reviens sur le contrat de proximité pour apporter quelques explications. Il y a quelques années cela fonctionnait mais il n'y avait pas d'écrit. Maintenant, nous avons une feuille de route aussi bien pour Brest métropole que pour les communes. Vous avez vu en lisant ce contrat de proximité que nous sommes divisés en territoire. Nous avons cette année 4 territoires, depuis juillet 2020. Nous, nous faisons partie du territoire Est, avec St Marc, le Relecq Kerhuon et Plougastel. A la tête de chaque territoire il y a un Vice-président. Nous avons Jean Michel LE LOCH, c'est-à-dire un interlocuteur dédié, ce qui est très important au point de vue de Brest métropole. Chaque année, il y a une visite du territoire qui est effectuée par les élus de Brest métropole, afin d'avoir une réflexion sur l'ensemble du territoire de la commune. Dans l'année, nous avons trois réunions appelées GEP, Gouvernance de l'Espace Public. La GEP de fin d'année est la plus importante car c'est celle de programmation. C'est là que tout se passe pour l'année suivante. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Monsieur le Maire je voulais rebondir sur les travaux de piste cyclable rue du Rody. Où en sommes-nous des aménagements de la rue de Fraternité jusqu'au Boulevard de Coataudon ? Il y a encore eu récemment un accident, au moment de la traversée piétonne sur cette rue-là, avec quand même des faits assez graves. Je crois qu'il est urgent d'intervenir sur ce secteur-là et puis peut-être même de regarder de plus près la circulation sur Coataudon, parce qu'il n'y a pas que la rue de la Fraternité qui pose souci. »

Monsieur le Maire prend la parole : « La rue de la Fraternité je suis au courant de l'accident qu'il y a eu au feu. Pourquoi encore ? Je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu d'autres accidents à ce feu, au niveau du passage

piéton en tout cas. Une personne a fait une faute d'inattention et n'a pas vu la personne traverser avec son chien et son enfant, qui était pourtant sur le passage piéton bien au vert. Les passages piétons sont toujours au niveau des feux, avec les feux piétons rouges et verts. Malheureusement, est-ce qu'il faut faire un passage piéton plus haut, plus loin, sans feu ? Je ne suis pas sûr que ce soit plus rassurant, bien au contraire. Par contre, pour répondre, c'est bien cette rue-là, de la Fraternité jusqu'à Kermeur où les aménagements doivent être faits. Mais il y a les DUP, on n'a pas encore les terrains, il reste deux ou trois bandes à acquérir. Deux je crois. Pour le coup ça va être compliqué. Même si un jour il y a un giratoire là, le passage piéton posera aussi problème. La personne avec son fourgon a voulu tourner peut-être trop rapidement et il y avait une personne qui traversait. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Est-ce qu'il n'y a pas rapidement une action concrète à mettre en œuvre ? Est-ce qu'il n'y a pas un problème de réglage des feux ? Moi j'ai l'impression qu'il y a des véhicules qui démarrent assez vite, qui viennent de Guipavas pour tourner à gauche. »

Monsieur le Maire répond : « Oui. Le feu a été décalé normalement. Depuis le temps qu'on le demandait, il a été décalé quand on vient de Guipavas, pour ceux qui viennent de Brest le feu est rouge de façon à permettre aux gens de tourner à gauche. Ça a été demandé, ça a été fait. Je n'ai pas été contrôlé mais on m'a dit que cela venait d'être fait. »

Madame Claire LE ROY demande si ce réglage de feu a été fait depuis l'accident ?

Monsieur le Maire répond que oui, il y a une semaine ou deux.

Madame Claire LE ROY réitère sa demande d'intervenir rapidement. « Ça aurait pu être dramatique cet accident. » Elle abonde pour que cette demande soit placée en priorité au niveau de la Métropole.

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DE PROXIMITE DE L'ESPACE PUBLIC **PRESENTATION DU BILAN 2020 ET AVIS SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAUX DE PROXIMITE** **VOIRIE ET ESPACES VERTS POUR L'ANNEE 2021**

Le premier contrat de proximité territoriale établi en 2014 est arrivé à expiration en fin de mandat 2014-2020. L'année 2020 a donc été une année charnière au cours de laquelle un nouveau contrat de proximité 2021-2026 a été élaboré en concertation avec les élus et services concernés, avec le double objectif : poursuivre et capitaliser sur la dynamique lancée au cours de la précédente mandature, et ouvrir plus largement le champ des sujets traités dans la proximité.

Cette année 2020 a aussi été très particulière en raison du contexte sanitaire. Contrairement aux années précédentes, des instances n'ont pu se tenir comme les visites de l'espace public ou la deuxième réunion de Gouvernance de l'Espace Public (GEP), d'autres ont pu être menées à bien, mais selon un mode distancié.

1) Les instances de découverte, de dialogue et de transmission de l'information

Pour Guipavas, la réunion GEP s'est tenue le 11 décembre 2020. Cette GEP de programmation a permis de présenter les bilans de l'année en cours, et de débattre des programmes de proximité de l'année 2021, ainsi qu'une anticipation sur les études menant à la réalisation de travaux en 2022).

2) L'élaboration des programmes de proximité 2021

Entre octobre et décembre 2020, les vice-président-e-s de territoire de Brest métropole ont mené, en lien avec les communes, le processus de concertation autour de l'élaboration des programmes de proximité voirie et espaces verts dont l'ordonnancement est confié aux communes depuis le début de la précédente mandature. A l'issue de ce processus, les programmes sont, conformément au contrat de proximité territoriale, soumis à l'avis du présent conseil municipal sous la forme d'une délibération annuelle.

La Métropole s'engage à respecter ces programmes ou à revenir en débattre.

Les programmes de travaux sont mis en œuvre par les services de Brest métropole sous l'autorité des vice-présidents de territoire, dans la limite des enveloppes financières définies.

Ils peuvent le cas échéant être adaptés en fonction :

- des nécessités et opportunités de coordination avec les concessionnaires et autres intervenants du domaine public,
- des urgences (situation sanitaire, évènements climatiques exceptionnels, ruines de chaussée et désordres sur ouvrages, ...) justifiant la mobilisation des moyens de Brest métropole,
- des aléas techniques et administratifs.

Pour la commune de Guipavas, les programmes de proximité de l'année 2021 sont établis comme suit :

- travaux de voirie programmés en régie ou par les entreprises (*),

Guipavas	382	Route de Kerafloch		Aménagement / Enrobés
Guipavas	382	Rue de Brest		Aménagement / Enrobés
Guipavas	179	Rue Clujury		Aménagement urbain
Guipavas	179	Barallan		Assainissement EP
Guipavas	179	Avenue de normandie		Réfection de trottoirs
Guipavas	179	Bd Corneille		Construction de Trottoirs
Guipavas	179	Pen An Traon		PMR
Guipavas	179	Rue du Douvez		Construction de Trottoirs
Guipavas	179	Rue des Cévennes		Construction de Trottoirs
Guipavas	179	Rue Lamartine		Réfection de trottoirs
Guipavas	179	Boulevard Michel Briant		Aménagement de sécurité
Guipavas	179	Bvd Coataudon		Réfection de trottoirs

(*) pour les travaux à l'entreprise (382 noté en deuxième colonne) : programme de travaux mis à jour suite à la coordination avec les concessionnaires
 pour les travaux en régie (179 noté en deuxième colonne) : sous réserve des capacités de réalisation par les services compte tenu du contexte sanitaire

- travaux sur espaces verts de proximité :

Programmes de proximité espaces verts 2021 - Commune de Guipavas	
Espaces verts programme 817	
Opération	Nature
Dotation	30 000
Bois du Coat	Renforcement falaises suite à l'éboulement provision pour intervention 2022
Bois du Coat	Renforcement aire de jeux, mise en place d'une zone de balançoires

- de prendre connaissance du bilan 2020 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public,
- d'émettre un avis favorable à la proposition de programme de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2021.

PJ rapport final – année 2020

Avis de la commission :

Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain LAMOUR : « Ce contrat nous a d'abord été présenté lors de la commission urbanisme, vie économique, déplacement, agriculture, Travaux, environnement, associations patriotiques, patrimoine le lundi 14 juin 2021. Certains membres de la commission ont fait des remarques et apporté quelques suggestions. Il a été évoqué, par les élus en charge du dossier, que les projets (ou en tout cas certain d'entre eux) seraient à valider par le Conseil municipal des jeunes. Sans remettre en cause ce Conseil qui sera, sans nul doute, force de propositions pour les activités et projets de notre commune nous avons fait remarquer qu'il serait aussi nécessaire que, nous élu/es, femmes et hommes de la commune, puissions donner notre avis. Nous avons également suggéré que les assemblées de quartier, qui vont voir le jour prochainement, soient des maillons essentiels dans le dispositif de propositions et de mises en œuvre des aménagements dans les secteurs de la voirie, des mobilités, des espaces verts, de l'éclairage public, la

propreté, etc. Nous souhaitons être entendus et sommes certains que ces Assemblées de quartiers seront satisfaites que leurs desideratas soient pris en compte et passent de l'état projet à concrétisation. Ces 2 points ont d'ailleurs été repris dans le compte-rendu de la Commission. Enfin, je constate que bon nombre de travaux de voirie sont programmés en régie ou par les entreprises, Jacques Gosselin vient de nous les présenter. Sans les reprendre tous, je constate que des travaux concernant la réfection des trottoirs seront engagés en 2021 rue Lamartine. Nous voudrions savoir quels travaux seront réalisés et pourquoi et comment ces travaux ont été programmés et quel est le processus qui amène à ce choix plus particulièrement ? Merci de votre attention et de vos réponses. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM : « Certains passages de ce texte me rappellent ce que je disais tout à l'heure : on assiste à une espèce de déconcentration. Mais en fait c'est une fausse déconcentration. La seule phrase suivante en témoigne : « la métropole s'engage à respecter ces programmes ou à revenir en débattre. » Donc, nous n'avons pas la main sur ces programmes. C'est la métropole qui s'engage, il n'y a aucun engagement de la ville de Guipavas, c'est écrit. Pas plus qu'il n'y a l'aspect financier. Quand la métropole dit « on va revenir en débattre », ça veut dire qu'il y a un problème sur les finances. » On est d'accord ? C'est un vrai sujet politique, en dehors des travaux. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Merci Monsieur le Maire. Dans mon intervention, certains sujets vont revenir à ce que mon collègue Alain a pu vous dire précédemment. Bien évidemment, où est la participation des habitants ? Le contrat de proximité territoriale en sa page 11 fait bien référence à la participation des habitants. Je souhaiterais savoir quel est votre point de vue là-dessus ? Ensuite, c'est tout bête : on est le 30 juin aujourd'hui, je crois pouvoir dire que la moitié de l'année est écoulée et le Conseil est amené à délibérer aujourd'hui sur des travaux avec la moitié de l'année déjà écoulée. C'est bien stipulé, le contrat de proximité territoriale le dit tout à fait « le conseil métropolitain délibère sur la programmation des travaux annuels en respectant l'avis des communes », Guipavas va donner le sien aujourd'hui. Je ne sais pas, il y a quelque chose là-dedans qui me chiffonne quand même. J'ai bien lu les travaux prévus pour 2021, et j'ai effectivement moi aussi les mêmes interrogations : les trottoirs Boulevard de Coataudon, savoir un peu plus de quoi il s'agit ? Les trottoirs rue Lamartine ? J'ai vu également la rue de Brest, me semble-t-il ? Je voudrais aussi revenir sur les travaux qui ont été effectués en 2020 puisqu'en pièce jointe nous avons le rapport final des travaux effectués en 2020. De quels travaux s'agit-il Boulevard de Coataudon et Boulevard Michel Briant, puisque entre les 2020, les 2021 qu'on va valider mais qui sont peut-être déjà démarrés, j'aurais souhaité avoir un point précis là-dessus ? Et enfin je voudrais insister sur l'importance des travaux de voirie et de l'entretien des espaces verts. Lorsque l'on croise les guipavasiens, c'est le leitmotiv : l'état de propreté. Je venais de parler du Boulevard Michel Briant, Je viens de le prendre pour venir ici. Très honnêtement, il y a un peu plus de deux ans, c'était en 2019, on a vu enlever de l'herbe pour mettre à la place un autre revêtement. Finalement, quand on voit les mauvaises herbes qui poussent, ce n'est pas très propre. Je ne se suis pas la seule à le dire. Partez de Coataudon et venez jusqu'au bourg de Guipavas et regardez un peu à gauche et à droite l'entretien des espaces verts. Ce n'est pas toujours...là ça vient d'être fait mais regardez-le à certains moments, ce n'est pas toujours très heureux. C'est quelque chose auquel les guipavasiens, à juste titre, accordent beaucoup d'importance. Je les comprends tout à fait donc moi lorsque l'on me fait des remarques sur l'état de propreté, ou de mal propreté, le manque d'entretien des espaces verts, je l'entends bien. J'insiste parce que c'est vraiment quelque chose auquel tous les guipasiens sont attachés. Quand on sort de chez soi, c'est vrai qu'on préfère avoir quelque chose de bien entretenu. Il y a je pense quelques efforts à faire là-dessus. Bien évidemment, et Jean-Yves le disait tout à l'heure, dans le mille-feuille on nous dira : « oui mais ce n'est pas nous, c'est la métropole ». Là encore, je l'ai dit tout à l'heure, il faut mouiller le maillot, il faut que la ville de Guipavas insiste. Je sais très bien qu'il y a les fiches RA pour signaler des dysfonctionnements, je connais le fonctionnement. Il n'empêche que l'entretien des espaces verts, il faudrait presque appeler parfois régulièrement pour que ce soit fait. Moi il me semble que des espaces verts en commun devraient être entretenus. C'est l'image de la ville mine de rien. Non seulement les habitants y sont très attachés à leur environnement et à sa propreté, mais c'est aussi l'accueil des gens qui ne sont pas de Guipavas. J'insiste vraiment là-dessus parce qu'on le voit dans cette organisation de la Métropole, le fonctionnement est tel que nous dépendons de la Métropole mais je compare. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire Monsieur le Maire, je compare les rues de Brest et l'entretien de la voirie et des espaces verts de Brest, je suis obligée de vous le dire, en général c'est quand même plus propre que les espaces verts de Guipavas. Je répète, Guipavas aussi, et les guipavasiens aussi sont très soucieux de leur environnement, et comptent sur vous de manière à ce que la ville soit chaleureuse et accueillante. Merci. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Merci. Pour répondre à Alain LAMOUR, la prise en compte des demandes et les programmations de travaux sont faites avec les habitants lors des assemblées de quartier et par rapport aux fiches RA et demandes que peuvent nous faire les guipavasiens. Je prends l'exemple de Pen An Traon,

ça a été demandé à plusieurs reprises, il y a eu des études de faites, des essais de réalisés sur cette commune sur lesquelles on prendra exemple pour des travaux et aménagements. Nous-mêmes, quand on passe dans des communes hors métropole, on trouve des exemples qui correspondraient à certains lieux de Guipavas, on en fait donc état également. Près de la rue des Sittelles, nous avons pu trouver des améliorations (stop...) et faire par rapport aux assemblées de quartier. Il y a eu le stop en bas de la rue du Rody qui a été demandé par les riverains, ça ne plait pas à certains mais c'est toujours pareil... Ça plait à d'autres. Pour répondre à Jean-Yves CAM sur la déconcentration, un programme de travaux demandé par les élus de Guipavas par rapport à un budget. Quand on revient aux débats ce n'est pas forcément à cause des finances, cela peut concerner des sujets techniques. Quand on demande par exemple de faire une rue, cela faisait plusieurs années qu'on demandait de refaire la rue Commandant Challe parce qu'il y avait eu des tranchées, des trous, des nids de poule, on en voyait plus les traçages par exemple... Cela avait été décalé dans le temps. Pourquoi ? Nous avons réussi avec Brest métropole à engager des travaux très lourds, ça a duré un moment vous le savez. Enedis est passé refaire ses installations, GRDF pareil, Eau du Ponant a profité de refaire les canalisations et branchements d'eau aussi qui dataient d'après-guerre. Tout cela a été une concertation pour ne pas repercer la route 6 mois plus tard parce qu'il y a des problèmes de branchements d'eau ou gaz. Ça avait été le cas également dans la rue de Keraliou, qui passe sous le pont pour aller à Moulin Neuf. Il y avait des terrains qui étaient susceptibles d'être construits, nous avons appelé les propriétaires privés pour leur demander de faire la demande de raccordement ou au moins les mettre en attente avant de refaire l'enrobé. Voilà, ça nécessite des études, des programmations, des interventions de tiers. C'est quand même fait dans les règles de l'art et avec un minimum d'études. La participation des habitants j'en ai parlé. Il y a parfois des choses qui se croisent, on peut avoir un problème de sécurité. Par exemple, le bois du Cam nécessite aujourd'hui une enveloppe de 30 000€ parce que la falaise est en train de tomber. Vu le nombre de riverains ou marcheurs qui passent par là, ça devient une priorité niveau sécurité. Ça sera fait avant autre chose probablement. On découvre parfois des sujets suite à des glissements de terrain, ou des usures prématurées de voiries avec des purges de chaussées ou des choses qu'il y a en dessous pas adéquats, d'où les glissements sur les programmations. Pour revenir sur les aménagements des enrobés sur le Boulevard Michel Briant, il y a une partie c'est des trottoirs, qui ont commencé l'an dernier et sont poursuivis cette année en régie. On avait les haricots centraux de ce Boulevard, et les espaces verts. Les espaces verts, oui Madame GUERIN j'entends. On entend cela depuis plusieurs années. Je ne sais pas si vous avez remarqué mais c'est fait beaucoup plus régulièrement. Vous n'êtes pas sans savoir que l'on a plus droit d'utiliser de pesticide donc ça revient forcément plus souvent. Les équipes de Brest métropole sont sur plusieurs communes. Avec des températures et climats comme on a aujourd'hui, les pelouses poussent à une vitesse phénoménale. Il y a de la verdure, ça pousse, mais c'est fait régulièrement et plus régulièrement qu'avant vous pouvez me croire. Dans les rues de Brest, il n'y a pas de graminées dans Brest même. Forcément il y a moins de verdure et moins d'espaces verts sur Brest. Des petites pelouses ou haricots dans le bourg sont quand même fait régulièrement, chez nous et à Brest. Aujourd'hui on a des interventions beaucoup plus courtes sur la commune, et notamment sur le Boulevard Michel Briant. Je prends l'exemple de la mairie, la pelouse a été tondue la semaine dernière et on peut recommencer car il y a des grandes fleurs jaunes qui poussent de partout. Pour revenir sur les talus, il y a une autre problématique. Sur les talus, les épareuses ne passent pas avant la mi-juin, parce que c'est une période de nidification. Aujourd'hui, c'est une contrainte prise en compte sur la nidification, pour ne pas raser les talus comme cela été fait auparavant. Ce sont des paramètres que l'on ne connaissait pas avant. Pareil pour les cimetières où l'on ne met plus de pesticides. On doit y retourner plus régulièrement. On se pose la question aujourd'hui de voir comme on peut faire. Je parle pour Guipavas, je prêche pour ma paroisse. Peut-être faire travailler des organismes d'insertion ou de réinsertion pour nous donne un coup de main là-dessus parce qu'il y a des périodes dans l'année où s'est plus compliqué. Voilà sur les espaces verts, c'est beaucoup plus régulier, on le voit, et certains riverains nous le disent aussi. Par exemple, Les haies qui sont en limite de propriété Boulevard Michel Briant sont faites tous les ans, ce qui n'était pas le cas avant. Le Département avait rétrocédé le Boulevard Michel Briant à Brest métropole. Donc on mouille le maillot et on insiste. Quand ça ne va pas, on insiste. Ça pousse quand même. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques GOSSELIN : « J'amène une petite précision. Comme vous avez pu le lire dans le contrat de proximité territoriale, nous avons une gestion plus raisonnée des espaces verts, et nous faisons une protection de la biodiversité également. On emploie même actuellement des moutons. L'écopâturage. Pour revenir sur les travaux de l'année dernière, il y a des travaux qui ont glissés sur cette année, car l'année dernière avec la COVID, beaucoup de personnels de la voirie et des espaces verts ont été utilisés par Brest métropole dans les écoles, pour désinfecter les poignées de porte... Donc on avait plus personne. Ces travaux ont glissé cette année. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain LAMOUR : « Merci pour ces explications, mais en fait, elles ne me conviennent pas véritablement puisque, j'ai posé la question de savoir quel a été le processus de mise en œuvre de la réfection des trottoirs rue Lamartine. Quel est-il ? »

Monsieur Jacques GOSSELIN prend la parole : « Ce sont des travaux qui datent de trois ans environ, travaux récurrents qui ont été laissés de côté puisqu'il n'y avait plus de budget. Ce sont des réfections de trottoirs, des trous, des affaissements légers, qui vont être repris. »

Monsieur Alain LAMOUR poursuit : « Si je pose cette question concernant la rue Lamartine, ce n'est pas innocent puisque j'ai eu la chance de participer à l'assemblée de quartier du quartier Ouest. Yannick CADIOU pourra peut-être préciser ? Nous avons fait une visite de quartier rue Lamartine en 2019. J'ai cherché pour savoir si c'était en mars ou juin mais je n'ai pas retrouvé. Quand nous avons été rue Lamartine, les habitants nous avaient interpellés sur la nécessité de sécuriser cet axe, qui est assez court finalement. Ça n'a pas été fait. Lors de la campagne pour les municipales, nous avons de nouveau été à la rencontre des habitants, ces mêmes habitants sont venus nous voir et nous ont dit : « Voilà, ça fait plusieurs années qu'on demande la sécurisation de cet axe et ce n'est toujours pas fait. » Peut-être vous ont-ils fait la demande ? Non ? C'est un exemple assez probant du fait que ce contrat de proximité est intéressant. Je pense aussi que la nécessité d'écouter les habitants est plus qu'intéressante. Je pense en tout cas que refaire les trottoirs, c'est important, mais il faut peut-être aller au-delà de ça. Force est de constater que voilà 2 ans, peut-être un peu plus que les habitants s'expriment sur la sécurisation de cet axe, et que malheureusement rien n'est fait. »

Monsieur Jacques GOSSELIN prend la parole : « Je réponds sur la rue Lamartine. Il y a eu une sécurisation de faite avec des places de parkings, il y a 3 ou 4 ans. Il faut avoir une vue d'ensemble. Les voitures doivent bien passer quelque part. Actuellement, on a un problème sur la rue de Kéradrien, les habitants ne veulent plus que les voitures passent par là. Il faut bien que les voitures passent quelque part. La rue Lamartine c'est pareil. Les voitures vont trop vite. Moi je veux bien mettre des dos-d'âne partout. On va faire la politique des mécaniciens. C'est aux gens de respecter les vitesses. »

Monsieur Alain LAMOUR reprend la parole : « Cet exemple est intéressant sans vouloir monopoliser la parole. C'est vrai que la rue de Kéradrien est un exemple puisque au fil des années on s'aperçoit que la mise en sécurité de cet axe a été...il y a des choses qui ont été faites. Il y a des chicanes qui ont été réalisées, il y a des stops qui ont été mis en place. Je pense que quand les gens de la rue de Lamartine voient l'axe de la rue de Kéradrien ils se disent « tient c'est vraiment un bon exemple. » Je pense que c'est aussi peut-être ce qu'ils souhaitent, que cela soit mis en œuvre de la même manière. Peut-être pas avec des stops mais avec des chicanes qui ralentissent la circulation, à 30. Après ça n'empêchera pas les gens de rouler vite. Je prends l'exemple de la rue de Kéradrien et la rue Lamartine assez souvent, malheureusement, il y a aussi des gens qui ne respectent pas. Je crois aussi savoir Monsieur le Maire que des contrôles de police avaient été faits sur la rue Keradrien, et 30% des contrevenants étaient des personnes ayant fait des demandes concernant la limitation de vitesse. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Oui, dans beaucoup de rues nous avons des problèmes...On a même eu une pétition il y a quelques années sur la rue Amiral Troude sur la vitesse, et le premier à se faire contrôler à une vitesse folle était un habitant qui avait signé la pétition. Dans tous les quartiers malheureusement on voit ça. C'est vrai qu'il y a de l'incivilité routière. La rue de Kéradrien par exemple, certains riverains voulaient la mettre en impasse, mais ça déplacerait toute la circulation sur une autre rue bien entendu donc ce n'est pas bon. Et surtout, tous les riverains ne sont pas d'accord de mettre cette rue-là en impasse car ils seraient obligés de faire un grand tour pour rentrer chez eux. Donc c'est loin d'être simple. C'est vrai que cette rue de Kéradrien c'est un peu « la pagaille » par rapport à tout ce qui a été mis en place. On est toujours sur des incivilités. On a fait des contrôles de gendarmerie, de police municipale, sur des contrôles de stop, des choses comme cela, et malheureusement, il n'y a que la répression qui va faire qu'on arrive à solutionner certains problèmes. Comme vous le savez, on ne pourra pas mettre un policier et un gendarme dans chaque rue, ça peut vite être compliqué. Comme je disais tout à l'heure, les riverains on les entend. Par contre, si vous avez des sollicitations, il ne faut pas hésiter à venir directement dans les services ou voir Jacques pour savoir où cela en est. Quand il y a un gros problème de sécurité ou plus important à régler, parfois nous sommes obligés de décaler les priorités. Malheureusement, on ne peut pas faire toutes les rues en même temps. »

Monsieur Alain LAMOUR ajoute : « Donc pour la rue Lamartine c'est dit. Sans doute que ce sera écrit. »

Monsieur le Maire le confirme puis donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Je rebondis là-dessus. On ne peut pas faire toutes les rues en même temps, sans doute. Mais je pense qu'on peut quand même améliorer les choses. Les habitants de la rue Lamartine nous en ont parlé dimanche. Ils attendent une réponse. Je pense

qu'il faut peut-être regarder les choses globalement sur les quartiers ouest. Il y a rue Lamartine, rue de la Fraternité, rue de Keradrien...le Boulevard de Coataudon est aussi maintenant sur-fréquenté, et avec les nouveaux commerces ça pose question. Avec le nouveau supermarché qu'il va y avoir, il y a aura aussi sans doute un afflux de voitures. Je crois qu'il faut regarder ça. On a voté hier soir à la métropole des financements pour une étude de circulation sur la zone Est de la métropole. J'espère que cette étude permettra de faire un état des lieux, et derrière découlera des décisions et solutions concrètes.

Monsieur le Maire répond : « Je l'espère aussi. Pour rappel, ça fait des années que nous demandons aussi la réouverture des bretelles pour diminuer la circulation sur le Boulevard de Coataudon, rouvrir les bretelles de l'échangeur de Quelarnou. Ce sont des décisions d'Etat, puisque c'est une route nationale qui est au-dessus donc c'est très compliqué. Tout cela va être relancé cette année. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Merci Monsieur le Maire. Monsieur GOSSELIN nous a dit que les travaux de 2020 ont glissé sur 2021. Donc ce qui figure là, Boulevard de Coataudon et Michel Briant, comme étant des travaux 2021, n'ont pas été réalisés sur l'année 2020 ? »

Monsieur Jacques GOSSELIN prend la parole : « Boulevard de Coataudon n'a pas été réalisé. C'était raboter des racines d'arbres pour la réfection des trottoirs. Une partie du Boulevard Michel Briand a été fait. »

Monsieur le Maire complète : « Boulevard de Coataudon il y a eu le tourne à gauche aussi au niveau du Frouvtven, fait l'année dernière. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Merci Monsieur le Maire. Donc, les crédits qui devaient être engagés sont reportés sur 2021 ? »

Monsieur GOSSELIN confirme que les crédits sont reportés. Ceux qui n'ont pas été dépensés en 2020 sont reportés en 2021. »

Monsieur le Maire ajoute : « Boulevard de Coataudon c'était essentiellement le tourne à gauche qui a coûté 80 000€ sur la rue du Frouvtven et l'allée du Candy. »

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION 2021- 2022 RELATIVE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS ET A LEUR FINANCEMENT ENTRE BREST METROPOLE ET LES COMMUNES DE LA METROPOLE

La convention relative à la production de logements sociaux publics et à leur financement entre Brest Métropole et les communes de la Métropole pour la période 2021-2022 a été signée le 15 mai 2021.

La ville de Guipavas a approuvé cette convention par délibération du 10 février 2021.

Il est apparu depuis qu'une commune de la Métropole, Guilers, a dépassé le taux de 15% de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales, ce qui a une incidence sur sa contribution financière annuelle qui passe à 10 500 € au lieu de 33 913 € initialement prévu.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention 2021 – 2022 joint en annexe entre Brest métropole et les communes de la Métropole relative à la production de logements sociaux publics et à leur financement.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

p.j. avenant n°1

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM : « Sur le fond, je n'ai aucun souci sur le sujet. Sur la forme, il y a un petit truc qui me gêne. Dans l'avenant, page 2, nous votons un avenant, aujourd'hui nous sommes le 30 juin, et les deux derniers vus de l'avenant stipulent que la commune de Plougastel en date du 1^{er} juillet, c'est-à-dire demain, porte adoption de cet avenant, de même que Brest métropole en date du 15 octobre 2021, porte également adoption de l'avenant. Ça vous paraît logique ou pas ? »

Monsieur le Maire prend la parole : « Les communes signeront une par une si tout le monde a adopté la délibération, mais elle doit passer dans chaque conseil municipal. »

Monsieur Jean-Yves CAM poursuit : « Sauf erreur, la convention initiale que nous avons signée, ne portait aucune date. Il y a quelque chose qui me gêne sur le fond, c'est tout. Le conseil municipal de Plougastel, portant adoption, a adopté, sauf que nous sommes aujourd'hui le 30 et que demain nous sommes le 1^{er}. »

Monsieur le Maire explique que ce sera inscrit « en date du ». A Bohars c'est pareil.

Monsieur Jean-Yves CAM ajoute que les autres dates sont antérieures au Conseil de ce soir, sauf ces deux-là. « Il eut été bon de ne pas mentionner ces dates-là. »

Monsieur le Maire explique que ce sont les dates des conseils qui ont été transmises à Brest métropole. Cette présentation a été envoyée par Brest métropole. Elle ne sera signée que quand elle sera complète.

Avis des commissions :

Urbanisme, Vie économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations patriotiques, Patrimoine : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales: Favorable

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

DENOMINATION DE VOIRIE ZAC DE LAVALLOT NORD RUE SUZANNE LENGLEN ET RUE CAMILLE MUFFAT

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'aménagement de la Zone d'Aménagement concerté (ZAC) de Lavalot Nord, deux nouvelles voiries ont été créées. Afin de procéder à la numérotation des futures entreprises sur cette partie de la ZAC, il est nécessaire de procéder en préalable aux dénominations de ces deux voies.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de nommer ces voies, telles qu'indiquées sur le plan ci-dessous :

Voie A : rue Suzanne Lenglen

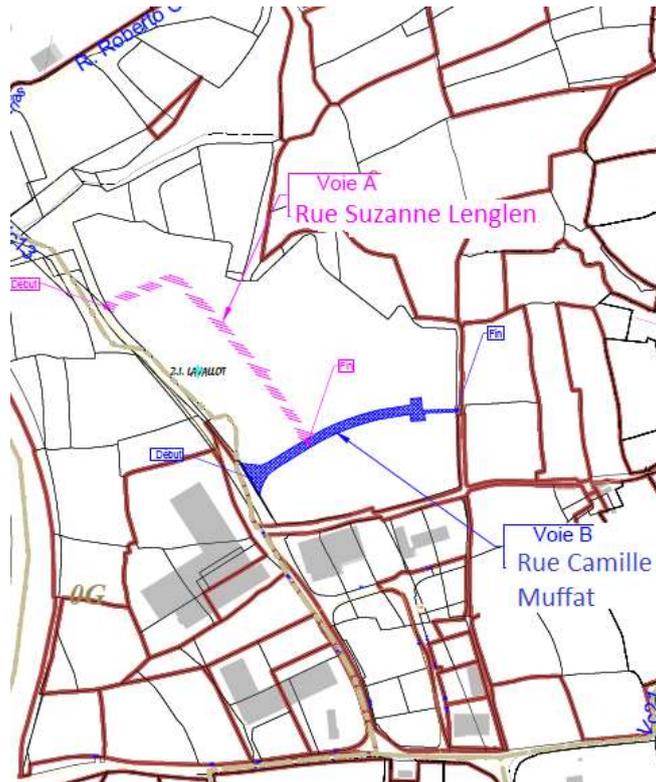
Suzanne Rachel Flore Lenglen, née le 24 mai 1899 à Paris et morte le 4 juillet 1938 à Paris également, fut la première joueuse de tennis de stature internationale.

Elle a remporté 241 tournois, 81 en simple, 73 en double, 87 en double mixte, ainsi que deux médailles olympiques. Elle a gagné à six reprises les internationaux de France et Wimbledon. Le deuxième court principal du stade Roland Garros porte son nom.

Voie B : rue Camille Muffat

Camille Muffat, née le 28 octobre 1989 à Nice et morte le 9 mars 2015 à Villa Castelli (Argentine), fut l'une des plus grandes nageuses françaises.

Elle fut notamment triple médaillée olympique en 2012 aux Jeux Olympiques de Londres. Elle s'était en particulier imposée sur le 400m nage libre où elle a obtenu la médaille d'or.



Avis de la commission :

Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

CONVENTION ENEDIS POUR LE RESEAU ELECTRIQUE DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement du Menhir et la desserte du réseau électrique de distribution, la société Enedis a installé sur les parcelles CB 92, 93, 94 un réseau électrique dans une bande de 1m de large sur une longueur totale de 172 m desservant les 14 lots du lotissement communal.

Cette convention de servitudes est consentie par la commune de Guipavas à titre gratuit, et conclue pour la durée des ouvrages. Le libre accès aux canalisations est également accordé à la société Enedis pour l'installation et la maintenance des ouvrages électriques.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude.

Pj : convention de servitudes.

Avis de la commission :

Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

Monsieur le Maire précise que cette convention passera à Brest métropole lorsque la rue passera dans le domaine public et que les travaux seront terminés.

Il donne ensuite la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Ce n'est pas une question, c'est juste une intervention. Je relisais la convocation que vous nous aviez amenée, qui précisait que concernant les règles sanitaires à respecter, le port du masque était obligatoire. Je suis une professionnelle de santé, et par déformation professionnelle certainement, je vais vous demander de faire observer cette règle sanitaire. Nous

sommes quand même un certain nombre ici et il y a quelqu'un qui a son masque descendu. Le port du masque, c'est la bouche et le nez dedans. Merci ».

Monsieur le Maire ajoute : « Vu la distanciation, si certaines personnes préfèrent baisser le masque pour parler, elles le peuvent. »

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE LOYER – ANTENNE HALLE DU MOULIN NEUF

CELLNEX France, société de droit français, a notamment pour objet social la gestion et l'exploitation de sites points hauts afin de fournir des services d'accueil aux opérateurs de communications électroniques ou/et audiovisuels avec lesquels elle est liée par des contrats de services.

Lesdits opérateurs, clients de CELLNEX France, se sont vus confier une mission d'intérêt public en vue de la fourniture des services de communications électroniques ou audiovisuels avec, comme sujétion, l'obligation de garantir la continuité des services considérés.

Afin d'améliorer le réseau, CELLNEX France souhaite disposer d'un droit d'occupation sur des emplacements destinés à l'exploitation d'équipements techniques dédiés à ces services de communication.

La convention entre la commune et CELLNEX France comprend les principaux éléments suivants :

- Mise à disposition par la commune d'un emplacement de 56 m² sur la parcelle ZI 12
- Durée 12 ans renouvelable
- Redevance annuelle de 7000 € et 3000 € par opérateur supplémentaire
- Revalorisation annuelle de 2 %

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Pj : projet de convention.

Avis des commissions :

Urbanisme, Vie économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations patriotiques, Patrimoine : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales: Favorable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Yves CAM, en lui précisant que la parole ne se demande pas en claquant des doigts.

« Pour compléter ce qui vient d'être lu par le rapporteur je précise que CELLNEX FRANCE est la filiale française de la maison mère espagnole CELLNEX, Bouygues Télécom étant le principal locataire de ces sites, les 2 sociétés ayant signé un contrat cadre de services d'une durée de 15 ans. En termes clairs et simples CELLNEX installe des pylônes (sur des points hauts avez-vous précisé et nous y reviendrons), donc des éléments passifs et les opérateurs de télécommunications (Bouygues en premier lieu) y installent leurs éléments donc des éléments actifs. C'est en ce sens que cette délibération pose 2 problèmes : Un problème de forme tout d'abord : vous demandez au Conseil municipal de voter une délibération avec en PJ un projet de convention et donc pas la convention définitive, il y a une différence entre « le projet d'une convention » et « la convention du projet ».

Monsieur le Maire précise que tant qu'elle n'est pas signée, il s'agit d'un projet.

Monsieur CAM reprend : « Oui mais tant qu'elle n'est pas signée on peut penser qu'elle est appelée à être modifiée. Donc nous ne votons pas une version définitive. Cela était juste une entrée en matière. Le problème de fond maintenant qui est beaucoup plus important : nul n'ignore que l'installation de pylônes supportant des installations d'opérateurs de télécommunications est un problème sensible, délicat et sujet à controverse dans notre pays, et notre commune n'y échappe pas (je fais référence ici au site de Kermeur Coataudon). Dans le cas présent, et sauf erreur de ma part, nous n'avons aucune connaissance d'étude qui n'ait été présentée. Ce point haut, si recherché par les opérateurs télécoms, dont je parlais en préambule n'a aucune justification technique. Ensuite, il n'y a pas d'étude d'impact sanitaire. Le pylône, élément passif je le dis est certes sans

danger mais il ne le restera pas longtemps, et c'est là que les ennuis vont commencer. Or nous sommes sur une zone de loisirs sportifs et les conséquences ne sont pas évaluées. Il n'y a pas d'étude d'impact paysager. Enfin on peut légitimement se poser la question de la proximité de l'aéroport qui n'a peut-être (sans doute) pas été mis dans la boucle et dont il serait pertinent d'obtenir l'avis. Pour terminer, est-ce que Brest Métropole est dans la boucle de ce projet ? Si ce n'est pas le cas, nous avons ici un exemple parfait de ce qui est contraire aux exigences de l'annexe 4 du Contrat de Proximité Territoriale et qui je cite « Cette question sanitaire liée aux émissions et l'insertion paysagère des infrastructures, en complément des enjeux d'usages du déploiement, nécessitent une démarche proactive des communes et de la métropole afin notamment : d'avoir une vision globale partagée concertée des déploiements des équipements de téléphonie mobile sur le territoire ; d'évaluer et de mieux maîtriser l'impact des déploiements sur le territoire métropolitain en termes d'insertion paysagère, mais aussi sanitaire dans le cadre de la réglementation en cours ; d'envisager autant que possible la mutualisation des supports en connaissance des limites actuelles... » En conclusion, je trouve qu'on met la charrue avant les bœufs. Face à toutes ces questions, l'absence de dossier préalable d'études que nous considérons comme indispensable avant toute signature de convention pour l'édification de ce pylône, notre groupe votera contre ce projet. »

Monsieur le Maire prend la parole : « La convention de loyer, il y a eu une déclaration préalable avant. Alors Brest métropole est bien entendu au courant puisque c'est le service instructeur qui enregistre. Nous, nous demandons dans la mesure du possible de multiplier les opérateurs sur un même ouvrage pour éviter de multiplier le nombre d'antennes. L'insertion paysagère, on est en bordure de RN. Je ne sais pas si vous êtes passé sur la RN dernièrement, il y a une grande antenne qui a été modifiée et remplacée par Orange au niveau du Forestic. Le problème avec ces antennistes, CELLNEX on les connaît, vous avez raison il travaille pour Bouygues, on demande des copies des courriers lorsqu'ils nous disent qu'ils sont seuls opérateurs sur un pylône, on demande copies des courriers de refus des autres opérateurs. Des demandes on en a plein. On ne veut pas voir multiplier à outrance ce genre de pylône. Dans l'instruction des déclarations préalables sur le sujet, j'ai lu encore un article dernièrement sur une des revues spécialisées pour les mairies, nous sommes parfois démunis face à ce genre de demande parce qu'ils ont droit par une simple déclaration préalable, de s'installer où ils veulent, sur des terrains privés, et c'est très compliqué à gérer. Pas forcément sur des points hauts, mais ils ont des rayons de champs et ils doivent respecter une certaine puissance en mètres par seconde, que ce soit en 4G ou 5G. Les seules dispositions aujourd'hui qu'il y a, c'est d'être à une certaine distance d'une école parce que les enfants y sont toute la journée. Pas forcément sur un espace sportif, mais ils respectent les préconisations de ce genre de questions. Maintenant, si vous voulez voir la déclaration préalable en mairie il n'y a aucun souci, on vous la transmet. Quand il y a des dossiers comme celui-là, il ne faut pas hésiter à en amont aller voir le service urbanisme, ou de demander à Christian PETITFRERE une copie du dossier il n'y a aucun souci. Là on est sur la convention de loyer. Ils viennent nous voir en amont, CELLNEX en tout cas joue le jeu, avec Bouygues télécom, ce n'est pas le cas de tous les opérateurs malheureusement, ils viennent en amont chez nous pour voir des sites potentiels de construction d'antennes. Nous estimons nous qu'il vaut mieux qu'ils soient sur un espace municipal, que chez les privés ou cela peut parfois être conflictuel avec les voisins. Là nous n'avons pas beaucoup d'habitations autour, dans les 50m, donc quelque part, l'emplacement nous semblait judicieux par rapport à d'autres endroits. Les téléphones portables, tout le monde en veut, tout le monde veut que ça marche. C'est un peu comme le bus, tout le monde en veut à côté de chez soi mais pas devant chez soi. Sur l'espace municipal c'est beaucoup moins impactant que dans un lotissement par exemple. C'est la convention de loyer qu'on signe ici. »

Monsieur Jean-Yves CAM prend la parole : « Oui je sais bien, mais on signe une convention de loyer pour une société qui, sauf erreur de ma part, n'apporte aucune garantie quant à ce qu'il va installer dessus. »

Monsieur le Maire répond : « Ils ont des obligations de résultats et de puissance à respecter. Ils ont des mesures de faites. Vous quand vous faites un permis de construire, si vous construisez une maison c'est pareil, le permis doit être respecté, les plans doivent être respectés et vous êtes susceptibles d'être contrôlés. Eux c'est pareil.»

Monsieur Jean-Yves CAM poursuit : « Bien entendu. C'est vrai pour tous les opérateurs et tous les pylônes qui sont montés en France et peut-être ailleurs. Mais ici, il n'y a rien qui nous garantit qu'il n'y aura pas de problème. C'est ça que je veux vous dire. Est-ce que par exemple, l'aéroport a été contacté ? »

Monsieur le Maire prend la parole : « Oui bien sûr, dans l'instruction de la déclaration. La servitude aéronautique est obligatoire sur Guipavas. »

Monsieur Jean-Yves CAM prend la parole : « Bien, je m'en doutais mais je préférerais poser la question. Moi je pense que nous mettons la charrue avant les bœufs. Voilà, c'est tout.»

Monsieur le Maire répond : «Non. Le dossier a été instruit, la déclaration a été acceptée. C'est une convention de loyer. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain LAMOUR : « Puisque le site de Kermeur Coataudon a été cité, je vais prendre la parole, tout simplement parce que, avec les habitants, je faisais partie du groupe qui manifestait son mécontentement concernant l'implantation de l'antenne dans le quartier. Le préalable était que pour nous, il était essentiel qu'il y ait une antenne. Comme vous le précisez Monsieur le Maire, là moi j'ai 2 téléphones, mes enfants ont des téléphones, ma femme aussi, et nous tous qui sommes ici avons des téléphones portables. On ne peut pas demander à ce que les antennes soient mises de préférence chez les autres mais pas chez soi. Pour nous, la décision qui a été assez difficile à prendre dans le quartier était de dire : l'antenne il ne faut pas qu'on la refuse mais il faut qu'elle soit mise dans un endroit loin des habitations. On a bataillé dans ce sens, et je le sais car j'ai remercié certains d'entre vous, ça n'a pas été facile. Je rejoins complètement ce que dit Jean-Yves CAM, la concertation est nécessaire. Il est vrai que lorsque l'on rentre uniquement dans le conflit, on n'arrive généralement pas à grand-chose. Il a fallu qu'on fasse valoir auprès de certains d'entre vous nos idées, et je pense que parfois il est nécessaire de montrer son mécontentement, c'est le premier pas, après la concertation est nécessaire, c'est le deuxième pas, et ensuite, l'appui des élus est plus nécessaire, en tout cas pour le cas de Kermeur Coataudon où nous avons réussi à trouver une solution. On passe de l'implantation d'une antenne sur un terrain privé à l'implantation d'une antenne sur un terrain public, et plutôt en campagne où elle ne gênera personne, a priori. La seconde est que, peut-être qu'un jour, sur cet emplacement, il y aura des habitations. Je pense que la différence est fondamentale. Je construis ma maison sur un terrain où il y a déjà une antenne, c'est différent de « on met une antenne près de chez moi, alors que je ne l'ai pas demandé. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Nous sommes bien d'accord. C'est d'ailleurs depuis le cas de Kermeur Coataudon que CELLNEX est venue nous trouver et balayer un peu l'ensemble de la commune pour voir où il pourrait se situer. Au départ c'était un projet monté entre CELLNEX et un propriétaire privé. C'est vrai que ce n'a pas été simple de déplacer l'antenne par rapport au réseau électrique et tout ce qui existait à côté. »

Décision du Conseil municipal : Adopté à la majorité.

Contre : Mesdames Isabelle GUERIN BALEM et Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM.

EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE J. PREVERT - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET REMUNERATION DU MAITRE D'ŒUVRE (MOE)

Lors de sa réunion du 16 décembre 2020, le Conseil municipal a validé le principe d'extension de l'école élémentaire J. Prévert et son plan de financement prévisionnel en autorisant Monsieur le Maire à engager les démarches afin de solliciter les aides financières auprès des différents partenaires.

Lors de sa séance du 18 février 2021, la commission d'appel d'offre a décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet PETR Architectures. La mission « ordonnancement, pilotage et coordination de chantier » (OPC) est confiée à la société Armor Economie.

Le 17 mai 2021, le Maître d'œuvre chargé de conseiller le Maître d'ouvrage a présenté l'avant-projet définitif (APD) en tenant compte des remarques émises lors de réunions avec les enseignants et personnels municipaux utilisateurs des locaux, ainsi que les riverains.

A ce jour, au stade de l'APD, le coût des travaux de l'opération est arrêté à 1 337 000 € HT pour un coût prévisionnel de l'opération de 1 564 583.10 € HT.

Dès lors, il convient de valider la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre définis comme suit :

- Honoraires hors taxes : 112 308 €
- Mission OPC hors taxes : 12 000 €

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d' :

- Approuver la phase Avant-Projet Définitif (APD) relatif à l'extension et à la mise aux normes de l'école élémentaire J. Prévert,
- Approuver le coût des travaux actualisé à la somme de 1 337 000 € HT pour un montant d'opération de 1 564 583.10 € HT,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre rendant rémunération définitive,
- Autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire,
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation travaux,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis des commissions :

Urbanisme, vie économique, déplacement, agriculture, travaux, environnement, associations patriotiques, patrimoine : Favorable

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM : « Merci Monsieur le Maire. Vous vous souvenez que nous avons eu des échanges un peu vifs sur ce sujet au mois de décembre ? Sans refaire la genèse de ce projet, il me paraît indispensable de faire un petit retour en arrière pour rappeler quelques éléments. En Conseil municipal du 16 décembre 2020, notre groupe avait exprimé son opposition à ce projet estimant non valable de le justifier par une augmentation des effectifs notamment au centre-ville avec donc 2 classes supplémentaires et un coût associé de ~ 1,22 million d'euros pour l'ensemble des travaux : je précise d'ailleurs que nous avons déclaré au cours de ce conseil que nous n'étions pas contre d'autres travaux tels ascenseur et mise aux normes PMR. Les mois suivants nous donneront raison sur le justificatif, puisque fin février 2021, la carte scolaire annonçait, sans aucune réaction de la municipalité, la fermeture d'une classe dans cet établissement. Pas de révision du projet malgré cette annonce. Nous étions, je l'ai dit, surpris par le montant des travaux ~1,22 million d'euros avec 800 000€ de subventions, ce à quoi vous m'aviez répondu, je vous cite : « Il existe des programmistes selon la morphologie des bâtiments on sait le coût au m2, on sait travailler. Ce n'est pas un chiffre qui sort du chapeau, soyez-en sûr. Il y a des gens qui travaillent derrière. » Aujourd'hui (6 mois à peine) vous nous annoncez un coût prévisionnel de ~1,56 million d'euros, soit une augmentation d'environ 30%. Le montant des subventions est-il revu à la hausse ou la ville de Guipavas devra-t-elle supporter seule cette augmentation ? Je ne m'explique pas les 1.56 million d'euros, mais vous allez peut-être le faire ? Enfin ou est l'APD du projet ? Je dois me déplacer en mairie pour le voir ? Je ne comprends pas le dossier, les chiffres, et que l'on n'ait pas été destinataire de cet APD.»

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne DELAROCHE : « Pour la fermeture de classe annoncée en février, ce n'est pas à Prévert ? Déjà d'une. La fermeture de classe a été annoncée pour la rentrée à l'école Pergaud. Au niveau des chiffres, je vais laisser Jacques parler. Le projet a été présenté en commission scolaire. »

Monsieur le Maire complète : « Vous avez eu les plans. Vous avez dit 2 classes, vous vous êtes bien rattrapé ensuite. Ce n'est pas 2 classes. Il y a le self, la mise aux normes, éviter que les enfants ne traversent la route puisqu'ils vont déjeuner en face à la maternelle. La modification du montant, pourquoi ? Là, on va revenir sur un des sujets du début de conseil qui était d'écouter les habitants et de faire participer les riverains. Au départ nous étions partis sur un bâtiment à étages, en bordure du terrain (en fond de jardin de trois riverains). Effectivement, avec les projections d'ombre, ces gens-là n'avaient plus de soleil, de luminosité sur leur terrain. Donc on a retravaillé avec l'architecte. Nous avons ressorti un projet de plain-pied pour le self, avec une faible pente, et au lieu de créer un bâtiment à 2 étages de ce côté-là, on monte 1 étage sur l'existant au niveau des classes. L'ascenseur reste toujours en bout de bâtiment. Les plans ont été présentés dans les commissions travaux et scolaire. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques GOSSELIN : « Je vais compléter concernant les prix. Concernant les travaux purs, comme c'est écrit sur la délibération : 1 337 000 €, il y a le matériel de la cuisine qui est inclus dans ce chiffre (qui se monte environ à 90 000 €) et nous avons également inclus le ravalement de l'école, qui était prévu sur une autre ligne. Nous l'avons donc inclus dans ce chiffre également. Pour le self, étant donné qu'il n'y avait plus de bâtiment au-dessus, on a été obligé de faire au-dessus de l'office, un toit coupe-feu. C'est donc une plus-value également. Cela explique le montant de 1 337 000 €. Le delta entre le 1 337 000 € et le 1 564 500 € c'est la maîtrise d'œuvre, l'OPC, les études, le géomètre, le constat d'huissier, et la réactualisation. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM : « Je prends la parole une dernière fois. Je trouve quand même que c'est grave de voter en 2020 un projet dont 6 mois après, on constate une augmentation de 30%. Qui prend en charge les 30% ? Les subventions sont-elles identiques ? »

Monsieur le Maire répond : « Bien sûr. On a fait un pré-projet avec un prix au mètre carré sur un bâtiment à étages. Aujourd'hui le projet a changé, c'est pour cela qu'il y a un delta. On l'a fait avec la participation des riverains et tout ce qu'il y avait autour. Voilà pourquoi le projet a évolué. Il y avait le ravalement prévu au PPI sur 2022 ou 2023, on profite quitte à faire des travaux sur l'école de tout faire en même temps. Le matériel de cuisine est également inclus dedans. Voilà comment on l'explique. Et encore, on n'est pas à l'abri de plus-value sur les artisans. Je discutais avec un électricien la semaine dernière, 56% d'augmentation sur le cuivre depuis un an. On ne peut pas faire autrement. »

Monsieur Jean-Yves CAM poursuit : « J'aurai du mal à expliquer autre chose. Je trouve anormal de monter des projets qui, 6 mois après, je le répète, sans que l'augmentation des prix soit due à la Covid. On a changé de projet et cela nous coûte 30% en plus, voilà c'est tout. Je ne trouve pas cela très logique Monsieur le Maire, je suis désolé de vous le dire. Si on fait comme cela pour tous les projets, le budget de la commune....Ca ne tient pas la route. »

Monsieur le Maire reprend : « Si le projet est modifié, forcément il y a des modifications. On est parti au départ sur un projet avec un prix au m2 sur un bâtiment à étages, détaché des autres. Aujourd'hui le projet a évolué, parce que l'on a entendu les riverains et gens du quartier. Voilà. »

Monsieur Jacques GOSSELIN complète : « Et on a rattaché le matériel de la cuisine, qui est quand même de 90 000€, et le ravalement de l'école. Ils étaient prévus sur d'autres lignes, on a tout mis dans le même projet. »

Monsieur le Maire ajoute : « Vous ne verrez donc plus la ligne ravalement sur l'école élémentaire Prévert sur le PPI des prochaines années. Un projet qui évolue sur un prix au m2, sur un bâtiment qui fait 2 étages en béton, on sait faire. Maintenant s'il y a une structure bois et un étage sur un bâtiment existant, on a plus de contraintes. On est obligé d'en tenir compte pour contenter tout le monde. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Merci Monsieur le Maire. Alors j'ai sous les yeux le PPI qui nous a été proposé il y a quelques mois de cela. Je ne vois pas de ligne qui prévoyait un ravalement de Prévert. J'ai le tableau récapitulatif du PPI sous les yeux, et je ne vois pas. Autant je vois pour Pergaud primaire, 1 cour, 2 préaux et le ravalement, autant je ne vois pas sur le secteur scolaire enfance jeunesse cette ligne-là. »

Monsieur le Maire répond : « Cette ligne-là est dans les travaux récurrents, ceux qu'on budgète d'année en année. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne DELAROCHE : « En début de mandat il avait été dit qu'on ferait un ravalement d'école par an. On a fait celui d'Hénensal et celui de Kérafloc'h. On a avancé celui de Prévert pour l'inclure dans le projet initial. Prévert maternelle a été fait aussi. »

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames Isabelle GUERIN BALEM, Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM.

ENFANCE SCOLARISEE - MODIFICATION DE TARIFS A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

A compter du 1^{er} septembre 2021, le suivi des présences pour la cantine et garderie se fera par l'intermédiaire d'une borne de pointage.

Au préalable, les familles sont invitées à inscrire leurs enfants sur le portail famille dans des délais imposés.

Afin de responsabiliser les parents dans la gestion des inscriptions à ces services, il est proposé au Conseil municipal de valider le principe de « majorations » pour les enfants non-inscrits comme suit :

	Guipavasiens QF 0 à 650			Guipavasiens QF supérieur à 651			Autres Communes
	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	
RESTAURATION SCOLAIRE							
l'unité / repas réservé enfant	0,27 €	0,27%	1,76 €	2,47 €	0,38%	4,15 €	4,78 €
majoration en cas de non réservation	+ 1 €						+ 1 €
l'unité repas adulte	5,63 €						
	Guipavasiens QF 0 à 650			Guipavasiens QF supérieur à 651			Autres Communes
	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	
GARDERIE PERIS COLAIRE							
Garderie du matin							
garderie matin réservée	0,13 €	0,13%	0,85 €	1,24 €	0,19%	2,07 €	2,38 €
majoration en cas de non réservation	+ 0,50 €						+ 0,50 €
Garderie du soir							
garderie réservée jusqu'à 18 h 00	0,14 €	0,14%	0,91 €	1,30 €	0,20%	2,24 €	2,58 €
garderie réservée de 18 h 00 à 19 h 00	0,07 €	0,07%	0,46 €	0,65 €	0,10%	1,12 €	1,29 €
majoration en cas de non réservation	+ 0,50 €						+ 0,50 €

Ces majorations s'ajoutent aux tarifs de base appliqués.

Avis des commissions:

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations
internationales: Favorable

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine GUYADER : « Dans le compte-rendu de la commission enfance scolarisée, ma remarque sur la formulation de la délibération présentée ce soir-là n'a pas été reprise. Mais vous avez tenu compte de la même remarque faite quelques jours plus tard par ma collègue, Claire Le Roy ; et c'est heureux. Si nous comprenons bien le but recherché de cette décision, nous étions une fois de plus heurtées par sa rédaction. Il y a comme cela des vocabulaires et des formulations révélatrices de la forme de pensée. Je referme la parenthèse. Maintenant il sera sans doute très utile d'accompagner les parents peu familiarisés avec l'électronique ; ce qui n'est pas si rare que ça. Il ne faudrait pas que des parents se sentent marginalisés ; et d'ailleurs est-ce que toutes les familles ont les outils ? Certains n'oseront peut-être pas se signaler. C'est une question qui mérite réflexion et vigilance. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Effectivement, Catherine GUYADER vient de dire l'essentiel. J'avais souligné au cours de la commission que le terme pénalité était particulièrement discriminant, et qu'il convenait de le modifier. On était tombé d'accord sur le principe du mot majoration. Je suis un peu déçu et étonné d'entendre dans la lecture de la délibération qui va être enregistrée et donc prise en compte, que c'est le mot pénalité qui apparaît. Je vais donc vous demander de bien vouloir relire peut-être la délibération avec le mot majoration plutôt que pénalité. Merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne DELAROCHE : « En effet, j'avais la première délibération avec moi. Je m'excuse, j'ai lu pénalité et c'est majoration. Dans le tableau c'est marqué majoration. Et dans la délibération aussi. Au niveau des pénalités ou majorations, discriminant c'est vrai, on en a parlé et nous avons choisi majoration, je suis d'accord avec vous Monsieur MORUCCI. Au niveau de la formule « responsabilisation

» c'est aussi une façon pour les parents de prendre conscience, nous en avons parlé lors de la commission, que le fait de mettre une majoration permet au niveau des services d'avoir des bilans plus précis, de pouvoir gérer les repas plus précisément. Certaines familles n'inscrivent jamais leurs enfants, ce sont des choix qui se respectent, mais pour les services c'est beaucoup plus simple d'avoir des nombres plus exacts. Les bornes seront utilisées au niveau de la cantine par les enfants. Il y a eu des essais de fait cette année et ça a très bien fonctionné. Au niveau de l'électronique, oui certaines familles ne sont pas aidées. Les services jeunesse enfance et scolaire sont là pour aider les familles. Les familles qui ne peuvent pas s'inscrire par informatique viennent sur place le faire, c'est expliqué. Les gens du voyage le font par téléphone. Une fois qu'ils l'ont fait par téléphone, ils savent le faire, il n'y a pas de souci. Il y a un accompagnement de la part des services à ce niveau-là. Il faut savoir que les dossiers sont électroniques depuis quelques années déjà. Les parents sont habitués et cela se passe très bien. Cela nous permet aussi d'avoir une anticipation au niveau des commandes pour la cantine, afin d'ajuster au mieux les commandes alimentaires. Au niveau de la garderie pour la gestion du personnel, nous n'avons pas de norme d'encadrement au niveau des garderies comme il peut y avoir à l'ALSH, mais se retrouver du jour au lendemain avec 50 enfants et 80 enfants, vous imaginez bien que l'encadrement n'est pas le même. Cela permet au service de pouvoir ajuster l'encadrement. »

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA
PERIODE 2021/2023**

Depuis 2008, la ville de Guipavas développe, au regard des besoins et des constats partagés par les acteurs de la petite enfance, des actions en faveur de l'accueil du jeune enfant.

La mise en place, en septembre 2013, du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La bulle d'air » s'inscrit dans cette dynamique.

Ce lieu d'accueil (LAEP), situé au sein de la Maison de l'enfance, 56 rue Saint Thudon à Guipavas et ouvert le vendredi matin, s'adresse aux enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte.

Il intervient de manière préventive sans visée thérapeutique ni injonction éducative et vise à :

- accompagner les échanges parent/enfant, parent/parent, enfant/enfant,
- participer au travail de séparation parent/enfant,
- favoriser l'accès des tout-petits porteurs de handicap ou de maladie chronique à la collectivité.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil départemental et la Caisses d'Allocations Familiales du Finistère, une convention d'objectifs et de financement relative à ce lieu est conclue.

Cette convention formalise les modalités de fonctionnement du LAEP géré par la commune de Guipavas et les modalités de financement de la part des partenaires.

La convention, conclue pour une période de 1 an arrive à échéance au 31 août 2021, il est proposé de la renouveler pour une période de 3 années.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention d'objectifs et de financement pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La bulle d'air » pour la période de 2021-2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

PJ : convention.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales: Favorable

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

**PRESTATION DE GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS EN HORAIRES COMPLEMENTAIRES AU
DOMICILE DES PARENTS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
ARCHIPEL AIDE ET SOINS A DOMICILE**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accueil du jeune enfant, la ville de Guipavas a la volonté de développer, en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale du Finistère, des services aux familles pour leur permettre de concilier vie familiale et professionnelle.

La ville de Guipavas, pour ce faire, a souhaité renforcer l'adaptation des modes d'accueil aux besoins spécifiques des familles liés à l'employabilité (horaires atypiques) ou à des situations de fragilité. A ce titre, elle avait établi une convention avec l'association Archipel Aide et Soins à Domicile pour une intervention au domicile des familles avant ou après le mode d'accueil individuel (crèche, assistante maternelle, garderie périscolaire...).

La convention, conclue pour une période de 1 an arrive à échéance au 31 août 2021. Celle-ci encadre les modalités d'intervention et de financement du dispositif de garde d'enfants de moins de six ans en horaires complémentaires des modes de garde habituels.

Il est proposé de renouveler le dispositif du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022, jusqu'à concurrence de 3 000 € pour l'année 2021 et 9 000 € pour l'année 2022.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de la convention avec l'association Archipel Aide et Soins à domicile,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

PJ : Convention.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales: Favorable

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine GUYADER : « Merci Monsieur le Maire. Nous nous félicitons de la réussite de ce système d'aide aux familles qui répond à des besoins qui apparaissent beaucoup plus qu'autrefois. Il y avait une réelle urgence à le proposer. Il faudra continuer à communiquer sur ce type de garde d'enfants qui peut comme d'autres mesures adaptées, éviter les ruptures de vie professionnelles. Souvent des familles sont fragilisées par des petits riens qui se cumulent,...les fameux grains de sable qui viennent contrarier la volonté de travailler. D'autant que les difficultés de garde touchent souvent les faibles revenus et que c'est rarement un choix de vie dans la précarité. C'est un bon système et il faudra le continuer. »

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

**FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT EN FINISTERE
CONVENTION D'ADHESION 2021-2023**

Le Fonds de Solidarités pour le Logement (FSL) du Finistère constitue l'un des outils visant à la mise en œuvre du droit au logement qui a pour vocation de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement public défini par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Ses modalités d'intervention sont prévues par un règlement intérieur adopté par le Conseil de la Métropole.

La précédente convention est arrivée à échéance, il est proposé de renouveler la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement entre Brest métropole et les communes membres pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

La participation financière de la commune sera calculée sur la base suivante :

- 12% du montant des aides financières allouées aux résidents de chaque commune (calculées sur l'année précédente),
- 50% du coût, hors frais de structures, des mesures engagées par le FSL pour l'accompagnement social lié au logement durant l'année précédente sur chaque commune du territoire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement du Finistère,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir

PJ : Convention.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales: Favorable

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

REALISATION D'UN SKATE PARK / AIRE DE JEUX URBAINS

Dans le cadre de sa politique sportive et du développement de nouvelles pratiques sportives en milieu urbain, la commune souhaite aménager un skate park / aire de jeux urbains.

L'équipement actuel est d'une surface restreinte et ne répond plus aux usages des nouvelles pratiques. Le programme de cette opération a été rédigé en étroite collaboration avec le Conseil municipal des Jeunes (CMJ) et en lien avec des jeunes de la commune.

Cet espace répondra à un triple objectif :

- Constituer un lieu de vie
- Favoriser la pratique sportive libre et urbaine
- Etre un outil innovant et reconnu sur le territoire

Cette aire de jeux urbaine se situera à Pontanné. Elle sera constituée d'un espace d'environ 800 m² avec entre autres, un « skate street » d'un niveau technique évolutif, un espace « flow »,...

Il est proposé un coût prévisionnel du projet de 250 000€ HT.

Cette opération sera réalisée dans le cadre d'un marché de conception/réalisation qui permet de confier simultanément la conception (études) et la réalisation (exécution des travaux) de l'ouvrage à une même équipe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pj : plan de situation.

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BODART : « Tout d'abord, je relève avec satisfaction que vous accompagnez le terme anglais skate-park de l'expression française aire de jeux urbains (même si ces jeux peuvent aussi se pratiquer à la campagne, mais passons...). Cela dit, vous ne résistez guère à l'anglicisation de notre langage, et là rien ne nous est épargné : skate, rollers, street, flowpark, pumtrack,

halfpipe, riders, and so on. But it's not the main part... Oh pardon : mais ce n'est pas l'essentiel. Ce projet nous est enfin présenté, je dis enfin parce qu'il a déjà été abondamment présenté, commenté, dans la presse et dans d'autres médias. Il est vrai que c'est malheureusement dans les mœurs de notre République, jusqu'au plus haut niveau, que de considérer les assemblées délibérantes comme de simples chambres d'enregistrement de décisions déjà arrêtées. Et bien, cette manière de procéder n'est pas satisfaisante, nous avons déjà eu l'occasion de le dénoncer. Dans notre démocratie représentative, ce sont les assemblées élues qui doivent débattre, délibérer, voter. D'abord débattre, ce qui implique leur information, leur association, le plus en amont possible du processus et pas simplement à l'occasion du vote final. En termes de présentation aux élus, nous devons d'ailleurs relever un fait significatif. Une première commission sport, vie associative, culture, animation a été réunie, mais sans président ni vice-président, seuls habilités à la présider. Cette irrégularité flagrante a été relevée par les représentants des groupes minoritaires, et elle vous a contraint à convoquer dans l'urgence une nouvelle commission. Et oui, Monsieur le Maire, la vie municipale obéit à des règles, et il serait bon que les membres de l'équipe municipale les connaissent et les respectent. Pour établir votre avant-projet, vous dites vous être appuyés essentiellement sur le Conseil municipal des jeunes, qui est composé d'enfants âgés de 12 ans maximum. Savez-vous qu'une grande part des pratiquants a largement dépassé cet âge ? Il suffit de se rendre sur ces aires de jeux pour le constater. Sur le fond, cet équipement correspond à un réel besoin, qui avait été identifié par notre équipe Ici pour Guip. Nous ne doutons pas que sa réalisation, attendue, dans l'enveloppe budgétaire prévue, à l'emplacement prévu, sera bien accueillie par les adeptes de ces jeux, Guipavasiens et habitants des communes proches. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Ce n'est pas tant le dossier du skate park qui me pose problème, notre groupe au moment des élections municipales avait fait la même démarche et avait fait une proposition après avoir rencontré un nombre conséquent de jeunes guipavasiens et notamment des jeunes qui pratiquent. Sans être très long et sans revenir sur ce que vient de dire notre collègue, je voudrais apporter quelques éléments quant à la position que je vais tenir sur ce vote. Je vous le dis tout de suite je vais m'abstenir et je vais vous en donner les raisons. En même temps Monsieur le Maire je vais vous poser quelques questions puisque, comme il a été dit, ça a été particulièrement difficile d'avoir des informations concrètes au moment de la première commission. On nous a parlé d'analyse, d'étude, et finalement il n'y avait pas d'analyse et pas d'étude. On était allé avec le conseil municipal des jeunes voire d'autre skate park d'ailleurs... et on avait quand même réussi à définir un budget prévisionnel, qui devient d'ailleurs un coût. C'est intéressant le glissement entre budget et coût de 250 000€ HT. La première question est la suivante : c'est un skate park ou une aire de jeux ? Je crois qu'il faut faire un choix à un moment donné mais on peut très difficilement mettre au même endroit des enfants en bas âge avec des jeunes qui font du skate, dans une perspective plus sportive que ludique. Même si le ludique peut l'emporter. D'ailleurs, quand on lit le petit document que vous avez bien voulu nous transmettre lors de la deuxième commission ou en tout cas lors de la commission finances, il est écrit que le skate park sera ouvert aux initiés. C'est d'ailleurs ce que l'on trouve lorsque l'on fait quelques recherches sur l'élaboration, la construction d'un skate park. Le document du Ministère est très précis là-dessus, il indique qu'il faut bien faire une nuance, il faut bien distinguer l'espace des initiés avec l'espace des enfants ou ceux qui viennent jouer. On a un florilège de termes techniques, les anglicismes utilisés par nos jeunes, c'est ainsi, je ne vais pas revenir là-dessus. Vous nous parlez quand même d'un niveau technique évolutif dans la délibération. Ça veut dire que vous n'allez pas vous arrêter là. En tout cas vous allez aller au-delà d'une aire de jeux, vraisemblablement pour permettre à ceux qui pratiquent le skate, de ne pas aller à Brest ou Lanerneau, mais de trouver à Guipavas les éléments pour satisfaire leur passion. Et on espère, et vous l'écrivez aussi dans le document transmis, que vous espérez faire venir à Guipavas des jeunes pour pratiquer le skate. Ça amène une deuxième question car là je n'ai pas réussi à avoir d'informations, ce n'est pas faute d'avoir sollicité pendant les commissions : je n'ai pas bien compris, vous voulez faire un skate park avec des modules préfabriqués ou faites-vous un skate park en béton ? Il y a une nuance qui est importante. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, ce skate park aura décidément fait couler beaucoup d'encre. D'abord celle des jeunes Guipavasiens qui réclamaient à juste titre un équipement digne de ce nom depuis un certain temps. Les élus de Guipavas passionnément ne peuvent que se réjouir de voir qu'ils ont été entendus. Ensuite l'encre des journaux car c'est par voie de presse que notamment les élus des minorités mais aussi les extra-municipaux des commissions ont appris que le projet était ficelé, son emplacement défini à savoir à Pontanné. Tous les élus des minorités ont fait part en commission sport de leur insatisfaction quant au fait qu'on vienne nous demander en commission de nous prononcer sur un sujet dont l'essentiel était déjà paru dans la presse. Quand je dis l'essentiel, c'était quand même les deux éléments importants, la localisation et le coût. Je voudrais quand même revenir sur cette commission sports-culture afin que tous les élus sachent qu'il y a eu une 1ère commission non valide le 17 juin; en effet, ni le Président ni le vice-président n'étaient présents or le règlement intérieur prévoit que seul le vice-président peut remplacer le président pour mener la commission et faire

émettre valablement les avis de la commission sur chaque point qui sera soumis ensuite au Conseil municipal, ces avis étant obligatoires pour le Conseil municipal. Malgré mon intervention en début de commission au vu de l'irrégularité de tenue de la commission appelée à émettre son avis, celle-ci s'est tenue, menée par votre adjoint au sport Monsieur le Maire, du fait de votre absence et de celle de votre adjoint à la culture, vice-président de la commission. Résultat: il a fallu en reconvoquer une, 6 jours après la 1ère... Décidément, en 1 an de mandat...on en a vu des vertes et des pas mûres ! Reconvoquer une commission, moi qui suis élue depuis 2014, je n'avais encore jamais vue. D'ailleurs à cette 2e commission, qui a été reconvoquée rapidement, nous étions plusieurs à ne pouvoir venir. Monsieur le Maire, les élus des minorités et les extra-municipaux travaillent et ont un planning qui ne peut pas forcément se modifier dans une entreprise du jour au lendemain. Pierre l'a dit tout à l'heure et je trouve que la formule était assez juste, en résumé, l'exercice de la démocratie semble parfois compliqué chez nous. Revenons au skate park. En commission finances, les élus des minorités ont fait les mêmes commentaires quant à l'emplacement connu par voie de presse 1 mois avant la commission, et votre adjoint aux finances nous a dit alors que opiniez du chef Monsieur le maire, votre adjoint nous a dit que ce n'est pas l'équipe municipale qui a divulgué l'emplacement à la presse et que les jeunes n'ont jamais su non plus où serait cet équipement ! Il a ajouté que cela avait juste été «vu en bureau». Pour ceux qui ne sont pas initiés au jargon et notamment les Guipavasiens qui nous regardent ou sont présents, je précise que le bureau c'est la réunion du maire, ses adjoints et ses conseillers délégués. Je pense pouvoir dire Monsieur le Maire que les correspondantes de presse ne l'ont pas inventé ni lu dans le marc de café. Suite à ces propos qui nous ont été tenus, j'ai donc repris mes coupures de presse, C'est dans Ouest France, le 22 mai que l'info de l'emplacement est sortie la 1ère, reprise dans le Télégramme le 8 juin. Une photo des jeunes élus du CMJ accompagne l'article Ouest France et une de vos adjointes était présente au point presse. On est en droit d'imaginer que cette élue qui siège en bureau a peut-être donné l'information. Je vous pose la question très ouvertement Monsieur le Maire mais peut-être est-ce votre adjointe à la jeunesse qui pourrait y répondre: est-ce votre adjoint aux finances qui dit vrai le 21 juin affirmant que ce n'est pas l'équipe municipale qui a dévoilé l'emplacement ou bien l'info a-t-elle été divulguée au point presse vers le 20 mai, 1 mois avant ? Loin de moi l'idée d'aller m'immiscer dans les secrets de votre bureau municipal et les infos à divulguer ou pas par les élus qui y siègent... Mon souci à moi, c'est que les élus des minorités et les extra-municipaux n'aient pas été pris pour des lapins de 6 semaines (pour rester polie car le mot auquel je pense est un mot qui au pluriel fait 4 lettres et commence par un C) ! Peut-être que les élus de votre majorité qui n'étaient donc pas au courant ont trouvé logique de l'apprendre par voie de presse et aiment jouer les figurants ici au Conseil municipal; je sais bien que quand on fait partie d'un groupe majoritaire, si le chef en a décidé ainsi, même si on pense différemment on est d'accord ou sinon ... on reste sans dire un mot de tout le mandat en bon mouton de Panurge ou dernière solution... on s'en va ! Quand on est élu des minorités, nous ne sommes pas là, nous, pour faire de la figuration et être béni-oui-oui. Nous ne sommes pas là non plus pour apprendre des choses que nous estimons importantes par voie de presse. Je lisais hier dans la presse qu'Isabelle LE CALLENNEC disait de son groupe au Conseil Régional qu'il constituera une opposition exigeante et sera la mouche du coche ! C'est aussi ma philosophie ! Je pense que c'est aussi la philosophie des élus des minorités. Je doute qu'on dise d'elle qu'elle empêche de tourner en rond, qu'elle soit trop pointilleuse...il y a des élus d'opposition consciencieux Monsieur Jacob, qui bossent leurs dossiers, aiment bien qu'on respecte les réglementations et pensent avant tout à l'intérêt général en toute transparence et dans le respect de la vérité. Il serait souhaitable, et ça rejoint vraiment le problème de démocratie, que ce genre d'information à l'avenir, nous ne l'apprenions pas par voie de presse. Ensuite en commission sports, à la première réunion, on a eu bien du mal à savoir où le projet en était bien qu'évalué à 250 000€ car on nous a dit que vous étiez «en analyse et en études» or la délibération présentée justement vise à confier la conception (entre parenthèses il est précisé «études») et la réalisation dans le cadre d'un marché de conception/réalisation. Alors je ne vais pas insister sur ce montant, mais la PPI est un document que j'ai souvent à portée de mains, et bien dans la PPI le skate park était noté 30 000€ 2021, 200 000€ en 2022 et le total en bout de ligne était bien de 230 000€. Ce skate park, bien sûr qu'on sait qu'il est attendu, bien sûr qu'il ne faut pas le mettre à proximité d'habitations...on y est favorable et on votera pour. Mais pour finir, je dois vous poser une question au nom de nombreux jeunes de Coataudon (enfin Coataudon- Tourbian- Le Rody) : pourquoi encore au centre de Guipavas ? Je vous remercie de répondre à leur question parce qu'ils souhaiteraient avoir une réponse. Guipavas c'est le centre de Guipavas, les quartiers Ouest et le Douvez. Il est vrai que cet équipement au centre de Guipavas, je peux comprendre que certains jeunes de Coataudon aient été un peu déçus. Merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Je vais essayer de répondre à tous. Pour la divulgation de l'endroit par la presse, vous n'avez jamais eu l'endroit par la presse. On a dit du côté de Pontanné, et ça a même été évoqué le stabilisé à Pontanné sur un article de presse. Ce n'est pas sur le stabilisé à Pontanné. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Monsieur le Maire, nous nous parlons de Pontanné. Ça aurait pu être Moulin Neuf, ça aurait pu être quelque part sur Coataudon. C'est le fait

que, et je pense que tous les élus des minorités sont d'accord avec moi, on apprend que l'endroit c'est Pontanné. En tant qu'élus des minorités, et même les guipavasiens, j'ai eu l'occasion d'en parler avec certains qui se sont étonnés quand ils m'ont interrogé « C'est à Pontanné et c'est où ? » J'ai dit « je ne sais pas. Vous avez vu dans la presse, comme nous. Je ne peux pas vous en dire plus. » Ce que l'on vous dit nous, c'est le fait de lire qu'il est à Pontanné. »

Monsieur le Maire reprend : « Très bien. Il est à Pontanné, mais pas du tout où il a annoncé être, sur le stabilisé il n'en a été question il y a des riverains juste à côté. Il était évident que ça ne serait pas là. Ni dans le parc de Pontanné qui n'appartient pas à la commune de Guipavas mais à la Métropole. Ça a été évoqué derrière la salle de Keranna où il y a le city stade. Ce n'était pas judicieux car il y a des habitations pas très loin, même si le city stade ne présente pas de souci particulier. On a cherché un endroit adéquat et le mieux situé pour avoir l'accès, le parking, Emmanuel a parlé tout à l'heure des WC, l'eau. Il y a des WC existant au bout vestiaires à côté, il y a de l'éclairage public à côté. Bref, il y a tout ce qu'il faut. Je reviens sur la commission. J'ai un adjoint qui a eu un souci à la dernière minute, il m'a prévenu mais j'étais déjà engagé ailleurs donc je n'ai pas pu revenir. On a donc décidé de suite de la reconvoquer. Dès qu'on m'a prévenu j'ai su que ça allait poser souci donc on a reconvoqué la commission sport et vie associative 6 jours après. Certains ne pouvaient pas y venir et je peux le comprendre. On travaille tous et nous avons tous des plannings. Moi aussi. Sachant que certains venaient à la commission finances quelques jours avant la reconvoque de cette commission, ils avaient pu voir le projet comme il se devait. On a décidé de présenter la démarche et le document de travail que l'on a eu avec nos jeunes du CMJ, nos jeunes de la commune qui nous avaient écrit en nous demandant de lancer un skate park ; Oui il était attendu. On a, au moins tous, une chose en commun, nous avons tous cela sur notre programme ou au moins la volonté de le faire. Nous avons présenté ce document de travail, qui a nécessité de nombreuses visites avec nos jeunes. Ils ont été visiter de nombreux sites : Gouesnou, Landerneau, Ploudaniel, Plouévan, Plougastel, Brest. Ils ont reçu également le Président départemental de la fédération française de skate qui a été d'un excellent soutien et qui nous a transmis d'excellents conseils. Il nous a expliqué que les jeunes qui font du skate dans un peu toutes les communes, ont besoin de nouveaux équipements et structures différentes pour pouvoir évoluer dans leur discipline, d'où le nombre de visites et l'accompagnement de cette personne. Nous n'avons aucun plan aujourd'hui. Je ne sais pas si vous avez été voir sur internet les skate-park des autres communes citées précédemment. On est parti sur des enveloppes identiques parce que l'on sait aujourd'hui que l'on peut faire plusieurs espaces. Comme le disait Emmanuel, et ces interrogations sont tout à fait légitimes, sur Pontanné il y a un parc pour se promener, un parc pour pique-niquer, il y a un espace de jeux pour enfants qui va évoluer dans les semaines ou mois à venir, et il y a cet emplacement qui fait presque 3 000 m² dans l'angle de la piste d'athlétisme où l'on veut faire le fameux skate park. D'un côté il y aura, les noms je ne pourrai pas vous dire car je ne suis pas du tout dans le domaine, un air de bosses pour les plus petits, un bowl ouvert ou fermé on ne sait pas encore car visiblement les bowls fermés posent souci, sont très dangereux ou il y en a suffisamment. Peut-être qu'un bowl ouvert serait mieux ? Pour les structures il y a aura du béton, c'est évident, mais aujourd'hui on peut apporter des modules différents pour pouvoir les positionner différemment selon le bowl ouvert ou fermé par exemple. Ça peut être une rampe amovible, mais pas le reste. Il y a des espaces Streets où il y a des pseudos bancs pour pouvoir évoluer. On a montré des photos du document de travail en commission. Aujourd'hui la conception réalisation, la ville de Guipavas n'a pas pour habitude de monter un dossier en ce sens. On va donc faire un appel à candidatures pour la globalité du projet, à des entreprises qui sont spécialisées dans le domaine et qui suivent le chantier et ont des sous-traitants pour le terrassement, le béton...des entreprises locales qui sont à même de travailler sur le sujet. Ils ont une enveloppe de 250 000€ comme dans la plupart des communes que nous avons visitées avec les jeunes. Ils devront nous faire plusieurs projets que l'on soumettra aux jeunes et utilisateurs et lors des prochaines commissions. Voilà aujourd'hui, on a l'enveloppe, le lieu et une multitude de sites déjà existants, mais on ne veut pas faire la même chose, les obstacles ne seront pas les mêmes. Voilà ce que je peux dire. Sur les conflits d'usage et bien ce sera un site ouvert, comme les city-stades, comme les terrains en herbe ou beaucoup de lieux aujourd'hui. On verra à l'usage si demain il faut ou non grillager, si ça pose souci ou pas. Dans les autres communes, les skate park ne sont pas fermés et sont accessibles à tous. Il y avait aussi une demande des jeunes pour un mur de graff, donc on pourrait séparer des obstacles par des murs de graff, avec du potentiel pour agrandir également car comme je vous l'ai dit, la surface est bien supérieure à ce qu'on a prévu de faire au global sur le skate-park. Pour la commission, je reviens dessus, on s'excuse mais il y a eu un problème de dernière minute, ça peut arriver. Dans la plupart des communes, les adjoints mènent leurs commissions. Moi j'essaie d'être au plus grand nombre des commissions mais je fais confiance à mes adjoints tout simplement. Quant aux moutons de Panurge et les conseillers municipaux de Guipavas, soyez-en sûr, la majorité fonctionne très bien et il y a une très bonne entente et de très bons échanges dans nos commissions, préparations de conseil et le reste. Pourquoi pas sur Coataudon aujourd'hui ? Nous n'avons pas de terrain sur Coataudon. Demain pourquoi pas ? Sur un nouveau complexe sportif de garder du foncier pour en faire un aussi. Maintenant on sait que les jeunes qui utilisent les skate-park se déplacent de commune en commune.

On risque d'avoir des jeunes de Gouesnou, de Brest, comme nos jeunes vont à Gouesnou, Brest ou Landerneau et bien ils vont tourner sur cette structure pour mener à bien leur discipline. Voilà ce que je pouvais répondre sur l'ensemble des points évoqués. Je pense que j'ai répondu à tout. L'emplacement en tout cas nous trouvons judicieux. Je vous ai dit qu'il y avait d'autres emplacements qui avaient été évoqués : Moulin neuf, derrière Keranna ou Pontanné mais pas sur le stabilisé, il n'en a jamais été question. Peut-être mal compris par des jeunes qui cherchaient un endroit bien précis. Sur Pontanné ce n'était pas là en tout cas. Je pense que beaucoup de gens n'avaient pas la visibilité sur le terrain que l'on a ciblé aujourd'hui puisque moi le premier, qui connaît bien la commune, je ne savais pas qu'il y avait autant de m² dans l'angle de ce terrain. »

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstention : Monsieur Emmanuel MORUCCI.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – PETANQUE CLUB DE TOURBIAN

Il est proposé au Conseil municipal de verser à l'association guipavasienne citée ci-dessous, une subvention exceptionnelle, sous réserve de la production de justificatifs.

A l'association Pétanque Club de Tourbian, la somme de 187,45 €, qui correspond au coût du contrat de maintenance et du changement des électrodes adultes du défibrillateur.

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – FESTIVAL « COZ CASTEL »

L'association *Un dernier pour la route* souhaite organiser un festival à Guipavas du 26 au 29 août 2021.

6 comédiens ont décidé de créer un évènement mêlant théâtre et musique dans un esprit écoresponsable. La pièce *La noce* de Bertold Brecht sera jouée tous les soirs avec en prélude des scènes ouvertes avec des artistes locaux.

Le budget prévisionnel du festival est annoncé à 75 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal de verser à l'association, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €, sous réserve de la production d'un budget prévisionnel, du maintien de la manifestation et de la production de justificatifs.

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « En commission je me suis exprimée sur cette délibération. Je vous ai demandé de demander à l'association un budget prévisionnel. Je voulais savoir si vous aviez pu vous le procurer depuis la commission ? Dans ce cas, on aimerait en connaître les principales lignes. Merci ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Merci Monsieur le Maire. Ma question était la même puisque effectivement, au départ il était noté que le budget prévisionnel du festival s'élève à 75 000€, et en creusant, on s'est aperçu que vous n'aviez pas eu de budget prévisionnel d'où la modification apportée dans cette délibération. Pareillement, nous avons émis le souhait les élus des minorités d'avoir connaissance du budget avant de pouvoir nous prononcer ce soir. »

Monsieur le Maire prend la parole et fait lecture du tableau prévisionnel :

Dépenses festival Coz Castel		Ressources festival Coz Castel	
A/PRODUCTION		Recette propre	5 000€
Technique	3 740€	Recette annexe	1 800€
Logistique	2 150€	Mécénat et sponsorings	10 000€
Restauration	2 730€	Subvention et aides publiques	15 000€
B/DIFFUSION		Aides à la création	42 285€
Communication	1 450€		
C/ EQUIPE DE PROJET	64 015.25€		

Il poursuit : « Voilà le budget prévisionnel présenté. Nous les avons aidés également sur la résidence car ils sont venus ici même répéter et travailler leur pièce. Voilà ce que je peux dire sur le sujet. Je pense qu'on aura du matériel à leur prêter notamment des barrières et de la signalisation j'imagine. Par contre le dossier, je ne l'ai pas reçu de la Sous-préfecture. Ce n'est pas sans poser quelques inquiétudes compte tenu du lieu de cette festivité. Même si on est en été en plein mois d'août, la route départementale m'inquiète un peu. Il a fallu qu'ils accélèrent dans leur plan de sécurité et leurs échanges avec la sous-préfecture.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Je voudrais mettre un peu à l'écart ce problème de sécurité. Effectivement il faut vérifier que les conditions sont réunies pour réunir un tel festival dans cet endroit. Au-delà de ça, je m'étonne quand même que vous ayez pris la décision d'accorder une subvention sans même avoir regardé un budget prévisionnel puisque vous venez de vous le procurer entre la commission finances et aujourd'hui. Traditionnellement, quand une association demande une subvention à la ville, elle doit présenter un dossier complet. S'il n'y a pas de budget prévisionnel dans le dossier, la demande n'est même pas étudiée. C'était ma première remarque. Je ne comprends pas la méthode utilisée dans ce cas. Ma deuxième remarque est sur le montant de la subvention. De deux choses l'une, soit le projet est intéressant et on y va, mais pas à hauteur de 1 000€. Là vous m'apprenez que le Conseil départemental met 14 000€. Je trouve que c'est déjà un effort important. Je pense que la Ville aurait pu accompagner. Si vous faites le choix d'accompagner, allez-y mais avec un impact plus important. 1 000€...je trouve que c'est un peu faible. La culture est sinistrée depuis des mois, il ne se passe pas grand-chose à Guipavas (c'est la crise Covid qui fait cela), donc soutenons les acteurs locaux qui animent notre ville et qui ont envie de faire les choses. Je regrette que le montant ne soit pas plus élevé. »

Monsieur le Maire répond : « Ils avaient demandé 2 000€ au début. Ils sont venus en résidence à l'Alizé. Avec les repas...tout ce que comprend une résidence, c'est-à-dire son, lumière...par nos techniciens. Repas du midi... Sur les 2 000€, il y a 1 000€ pour la résidence et 1 000€ pour le festival. Si c'est leur demande, c'est leur demande. Ils ont demandé 14 000€ au Département, mais je ne sais pas s'ils auront 14 000€ avec eux. Par contre ADAMI et SPEDIDAM, aides à la création, je suppose qu'ils sont plus certains de les avoir. Je sais que c'est des jeunes qui sont habitués et sont dans le monde du spectacle depuis très longtemps. Pourquoi on propose cette délibération avec dedans une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€, sous réserve de la production d'un budget prévisionnel, ça c'est fait, du maintien de la manifestation et de la production de justificatifs. Pourquoi on la passe avant ? Parce que c'est un festival qui a lieu au mois d'août donc si au mois de septembre je propose une subvention, ça risque de poser problème puisque le festival aura eu lieu et que c'était dans leur budget prévisionnel. Si demain on ne la verse pas, on ne la verse pas, mais en tout cas, elle sera mentionnée à ce Conseil municipal. »

Madame Claire LE ROY répond : « Je ne remets pas ça en cause, bien au contraire. C'est bienvenu que la délibération arrive en amont. On a plusieurs fois regretté qu'on vienne accorder des subventions à posteriori. En revanche, j'étais un peu stupéfaite qu'à la commission, vous sembliez ne pas avoir les pièces suffisantes pour décider de l'attribution d'une telle subvention. »

Monsieur le Maire reprend : « On a répondu à leur demande tout simplement, en attendant la production des justificatifs et du budget prévisionnel. C'est une production qui a l'air intéressante. Je sais que des riverains ont eu l'occasion d'assister à des essais qu'ils ont menés et c'est quelque chose qui a l'air assez grandiose et intéressant à voir. Voilà ce que je peux vous dire. Maintenant il reste encore des points-clés à valider. »

Madame Claire LE ROY prend la parole : « Je ne doute pas de la qualité, moi j'ai déjà vu la pièce, ici d'ailleurs. C'est juste sur la méthode. Je m'étonne que ce qui ait demandé aux associations guipavasiennes, ne soit pas le cas ici. Le projet en lui-même me semble tout à fait intéressant. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Pour d'autres associations, on a la production de justificatifs après la manifestation souvent puisqu'ils font leurs achats ou leur location... »

Madame Claire LE ROY précise qu'un budget prévisionnel est bien demandé en amont, ce qui n'a pas été fait dans ce cas-ci.

Monsieur le Maire reprend : « Tout à fait. Je n'ai toujours pas le dossier sécurité non plus. C'est des jeunes qui sont en tournée, qui préparent ici le festival mais travaillent et tournent sur l'hexagone sur d'autres projets également. Peut-être qu'ils n'ont pas les tenants et aboutissants. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Merci Monsieur le Maire. Effectivement, je rejoins tout à fait les propos de Claire sur ce sujet-là. On vous avait fait part de notre étonnement quant au fait qu'il n'y avait pas eu de budget prévisionnel et n'importe quelle association qui vous fait une demande de subvention doit vous soumettre un budget prévisionnel, que vous venez de nous lire à la va-vite. Moi j'ai essayé de prendre des notes au fur et à mesure que vous avanciez dans votre lecture. J'avoue que j'aurais demandé un peu plus de détails par rapport aux montants qui vous sont mis sur le papier là. Ça mérite quelques explications, notamment le premier volet à 8620€. Je trouve que le montant me paraît assez faible au vu des différents postes auxquels cela correspond. Concernant les subventions, là aussi effectivement il y a une demande de subvention de faite : 14 000€ au Conseil départemental. Vous me direz, une demande de subvention, ça reste une demande. J'ai un très bon exemple pour la ville de Guipavas. 400 000€ à la Fédération Française de Tennis, qui ont fini en 100 000€. Effectivement vous me direz, c'était en période « électorale » pour la FFT. Là aussi on était en période électorale au Conseil départemental donc 14 000€, on ne sait pas si ça a été vu avant ou si ça va être vu avec le nouveau Conseil départemental. Alain me disait en aparté, 14 000€...ils ne sont pas encore acquis. A côté de cela effectivement, cela paraît un peu dissonant, 14 000€ au Département, et 2 000€ demandé à la ville de Guipavas. Là aussi Claire l'a dit, la culture à Guipavas a besoin de vivre. On ne peut que se réjouir qu'une association fasse le pari de proposer cette pièce qui est connue. Personnellement, oui je trouve que le projet vaut vraiment le coup. Maintenant, sur le prévisionnel, on aurait souhaité nous aussi pouvoir le consulter avant de délibérer aujourd'hui. Vous comprendrez bien que nous nous abstenions sur une demande de subvention, donc d'argent public, où les éléments qui auraient dû être fournis, ne l'ont pas été faits en temps et en heure. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Sur la rémunération des équipes du projet, je rappelle qu'il y a 64 000€. Peut-être que c'est leur variable d'ajustement, je ne sais pas. Toujours est-il que si on veut leur verser quelque chose, si on le passait après, ça n'aurait pas été bien non plus. Voilà pourquoi aujourd'hui c'est passé en commission pour cette subvention exceptionnelle. On se réjouit bien entendu que de nouvelles associations et de nouvelles manifestations se déroulent sur la commune également. C'est bien pour cela qu'ils sont venus en résidence ici et que nous allons probablement les aider avec du matériel et autre. Je les ai reçus une fois et d'autres élus et services à plusieurs reprises. »

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames Isabelle GUERIN BALEM et Régine SAINT JAL et Monsieur Jean-Yves CAM.

SALON D'AUTOMNE 2021 - CREATION DE PRIX

Dans le cadre de l'exposition du Salon d'Automne qui se déroulera du 6 au 21 novembre 2021, il est proposé au Conseil municipal la création des prix ci-après pour lesquels seront attribués des bons d'achats dans les commerces de matériel de peinture :

- 1^{er} prix de peinture : 100 €
- 2^e prix de peinture : 60 €
- Prix de sculpture : 100 €

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Monsieur MORUCCI demande quels seront les commerces destinataires des bons d'achat ?

Monsieur le Maire ne se souvient plus du nom du magasin mais c'est un commerce spécialisé dans ce type de matériel et qui fait l'unanimité des artistes.

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTENARIAT – UNION CYCLISTE GUIPAVASIENNE

Par délibération n° 2021-02-12 en date du 10 février 2021, un partenariat sportif avec l'association Union Cycliste Guipavasienne a été signé. Une subvention de 1 200 € a été attribuée et non versée.

L'association Union Cycliste Guipavasienne n'ayant pu organiser la course de Lestaridéc en raison de la pandémie COVID-19, organise le « grand prix des commerçants » cette année. A ce titre, il est proposé de modifier le partenariat au profit de cette manifestation.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un partenariat spécifique avec l'association Union Cycliste Guipavasienne correspondant pour cette manifestation sportive.

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

PACTE DE GOUVERNANCE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération n° C 2020-12-176 du 15 décembre 2020, le Conseil de métropole a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public, en application de l'article L.5211-11-2 du CGCT.

L'élaboration d'un pacte de gouvernance permet de doter l'établissement public de coopération intercommunale d'un document stabilisateur et clarificateur des modes de fonctionnement avec les communes membres.

Brest métropole dispose d'un délai de 9 mois pour élaborer ce document. Avant l'échéance et à compter du délai de transmission du projet de pacte, les communes membres disposent de 2 mois pour rendre un avis en conseil municipal.

Le Pacte de gouvernance de Brest métropole s'articule autour des éléments suivants :

- L'affirmation des valeurs de la métropole et le rappel des compétences exercées ;
- La présentation de l'organisation institutionnelle de Brest métropole ;
- L'organisation de la mutualisation des moyens entre Brest métropole et les communes membres ;
- La présentation du Contrat de proximité territoriale pour les politiques relevant des territoires de proximité ;
- La présentation de la gouvernance stratégique entre la métropole et ses principaux opérateurs à travers la Maison Commune ;
- L'organisation de la gouvernance participative avec les usagers et les habitants.

Le Pacte de Gouvernance rappelle le sens profond de la gouvernance locale entre la métropole et les communes membres et décrit les moyens à disposition dans la réalisation de l'objectif métropolitain commun, celui de la solidarité du territoire dans un développement durable de l'Ouest breton.

Brest métropole et les communes membres ont ainsi l'opportunité de rappeler que ce territoire est aujourd'hui considéré comme une intercommunalité innovante. L'organisation territoriale des politiques publiques métropolitaines prend forme autour notamment de deux exigences, qui apparaissent en filigrane :

- La nécessaire réflexion sur la proximité qui, dès l'origine de la Communauté urbaine, a conduit l'exercice de compétences de quotidienneté au sein de la métropole (déchets, eau, assainissement, transports en commun). Pour autant, le fort degré d'intégration des compétences nécessitait une réflexion sur la valeur ajoutée de la subsidiarité. C'est donc l'origine de la « Métropole du quotidien », avec les quatre territoires infra-communautaires et supra communaux permettant aux Conseils municipaux d'intégrer la décision des politiques communautaires, en étant aussi pleinement membre d'une Maison Commune.
- La mutualisation des services entre la métropole et la ville de Brest, qui crée des synergies et permet d'éviter les conflits que connaissent bien d'autres territoires. Cette mutualisation s'étend aussi aux communes membres sur certains services ressources.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable concernant le Pacte de gouvernance de Brest Métropole.

p.j. : Pacte de gouvernance de Brest métropole et des communes membres

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : prend acte.

Monsieur le Maire prend la parole : « Ce pacte de gouvernance, je l'ai évoqué un peu tout à l'heure, sur l'historique de la communauté urbaine, de Brest métropole océane puis Brest métropole. Avec des compléments ici sur la maison commune, par exemple avec toutes les SEM et les SPL qui régissent tous les axes de notre métropole. Je pense à Sotraval puisque j'y siège, il y a Brest Aim, toutes les SPL, BMA qui gère les zones industrielles, commerciales et économiques, Eau du Ponant pour l'assainissement, et j'en passe. Voilà un peu ce pacte de gouvernance qui est dit comme un document qualité qu'on peut trouver ailleurs, c'est-à-dire tout ce que l'on peut trouver dans l'organisation et le fonctionnement de notre Métropole, d'une manière plus large que la proximité tout à l'heure qui est aussi dedans. La proximité nous étions vraiment sur la gouvernance de l'espace public, commune par commune. La maison commune régit aujourd'hui bon nombre de SME et SPL pour pouvoir fonctionner. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM : « Rassurez-vous je ne vais pas reparler de ce que j'ai évoqué au tout début de ce Conseil. Simplement pour être clair. On prend acte qu'il va y avoir la rédaction d'un pacte de gouvernance, à l'échéance de quelques mois. Ce pacte de gouvernance sera soumis à l'approbation de tous les conseils municipaux des communes qui adhéreront. C'est ça ? Je suppose que ce sera un document suffisamment conséquent en volume et qui demandera une lecture soignée. Est-ce que vous pouvez vous engager à ce que ce document nous soit communiqué le plus rapidement possible, dès que vous en aurez connaissance ? »

Monsieur le Maire répond : « Juste pour rectifier, le pacte de gouvernance c'est celui qui est joint à la délibération. Le projet est un document de travail qui a fini par être un pacte de gouvernance et qui est présenté dans toutes les communes. Le pacte de gouvernance, c'est le document joint qui va passer dans toutes les communes, et à la métropole en fin d'année. »

Monsieur Jean Yves CAM reprend : « Et le document qui va venir dans 9 mois, c'est lequel ? »

Monsieur le Maire prend la parole : « C'est celui-là. Il passe dans les communes d'abord et est adopté ensuite en conseil de métropole. »

Monsieur Jean Yves CAM prend la parole : « Donc nous votons quelque chose là ou non prenons acte ? »

Monsieur le Maire répond : « C'est une prise d'acte. On prend acte dans les communes de ce document, qui sera ensuite soumis à Brest métropole dans un prochain conseil communautaire. C'est un document qui est en cours d'élaboration depuis le début d'année. Il reprend le fonctionnement actuel de la métropole ; Il n'y a rien de particulier.

Monsieur Jean-Yves CAM prend la parole : « On y reviendra sûrement dans les mois à venir. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Merci Monsieur le Maire. Quelques précisions, quelques questions. J'ai 5 questions à poser sur ce document que nous avons eu copie. Il est fait état, le pacte de gouvernance s'organise autour de principes notamment celui de subsidiarité, la transparence, la proximité de l'action communautaire, et le principe d'adaptation à la diversité. Cette subsidiarité qui comprend finalement les 3 autres principes, et notamment celui de transparence, comment allez-vous la mettre en application localement ? Quelle est la démarche que vous Maire de la commune, puisque le document dit que le Maire est premier interlocuteur de la métropole. Comment allez-vous mettre de façon concrète ce principe en application ? Qui, quoi, comment et où éventuellement ? Il est fait état dans le document de correspondants des territoires. Qui sont ces correspondants ? Ça ne saute pas aux yeux, ce n'est pas évident à la lecture du document. Autre question, quelle participation des habitants chez nous à Guipavas, parce qu'il va y avoir une adaptation forcément à la diversité, c'est un des principes, nous avons des assemblées de quartier. Est-ce que ce sont les assemblées qui vont être les interlocuteurs des habitants, les représentants des habitants auprès de vous ? Ou bien est-ce que vous imaginez qu'il puisse y avoir en fonction des spécificités des demandes, des comités d'habitants plus restreints que les assemblées de quartier ? Cela m'amène à une autre question que nous n'avons pas abordée ici puisque nous ne l'avons pas mis en œuvre dans notre ville mais dont il est fait état dans le document que vous nous avez transmis. Est-ce que vous pensez mettre en place à Guipavas un budget participatif, comme c'est le cas à Brest ou Plougastel par exemple ? Enfin, je rejoins ce que disait mon voisin il y a quelques instants, quelle est la place que vous comptez attribuer aux groupes minoritaires de ce Conseil municipal, dans l'élaboration des discussions et échanges autour de ce pacte ? Voilà Monsieur le Maire les questions que j'avais à vous poser. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Nous avons dans ce pacte de gouvernance des rapports que l'on passe déjà ici en Conseil municipal. Je pense à l'eau et l'assainissement et d'autres informations diverses. Moi ce que je peux m'engager à faire, c'est vous communiquer le rapport de la maison commune puisque ça englobe la plupart des fonctions. Sur ce qui est de la proximité, on l'a voté tout à l'heure, c'est aussi dans le pacte de gouvernance et on le passe en Conseil municipal. Voilà comment on communique là-dessus. Sur les correspondants du territoire, ce sont les élus du territoire, c'est-à-dire le Maire, les adjoints et conseillers communautaires qui font partis de différentes instances au sein de Brest métropole et qui ont aussi les informations sur les différents sujets. Les représentants des habitants, bien entendu il y a les assemblées de quartier, il y a un budget participatif qui est mis en place, je crois que c'est 52 000€ ou 53 000€, sur 2 ans de mémoire, qui seront proposés. Peu importe les projets soumis, ça peut être les assemblées de quartier, le Conseil municipal des jeunes. On avait une très petite enveloppe les années précédentes. Je me rappelle que le CMJ avait fait une campagne de panneaux de sensibilisation autour des écoles. Le budget participatif est ouvert aujourd'hui. Demain, rien ne nous empêche à Guipavas de mettre un budget participatif pour autre chose, et appeler les habitants à définir et proposer les projets qui rentrent dans l'enveloppe. Ensuite, nous voterons sur ces projets que nous pourrions ou non retenir. Le budget participatif de Brest métropole qui nous est octroyé, on en parlera dans les prochains mois avec les assemblées de quartier et le Conseil municipal des jeunes, selon ce que l'on pourra proposer. Ce sera, comme son nom l'indique, quelque chose d'ouvert et participatif. Voilà ce que je pouvais répondre. Je le dis et je l'ai déjà dit, si une des SEM ou des SPL qui sont avec actionnariat majoritaire de Brest métropole, comme c'est le cas pour la plupart sur la métropole, si ça vous intéresse et si vous avez besoin d'éléments particuliers... Sotaval et Eau du Ponant je les ai puisque j'y siége, mais ça peut-être Brest Aim, BMA ou d'autres SEM... Je peux très bien avoir les éléments rapidement et facilement pour pouvoir les exposer, voir même demander à quelqu'un de venir les exposer en commission un jour si le besoin s'en faisait sentir. Là-dessus il n'y a aucun problème. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques GOSSELIN : « Je reviens sur le budget participatif. Toutes les propositions sont admises, même pour les groupes minoritaires. »

Le Conseil municipal prend acte du dossier.

INTENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT DE BREST METROPOLE HABITAT – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE POUR LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE SUR LA COMMUNE DE GUIPAVAS

Le décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 définit les conditions de réalisation et de financement des opérations immobilières destinées aux unités de gendarmerie nationale par les offices publics de l'habitat et pour lesquels les collectivités territoriales et leur groupement se portent garants des emprunts contractés.

Le groupement de gendarmerie départementale du Finistère a engagé un projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie située sur le secteur de Quelarnou, sur la commune de Guipavas.

Cette opération immobilière se présente comme suit :

- Nature de l'opération projetée : construction d'une caserne de gendarmerie comprenant des locaux de services, des locaux techniques, des logements et hébergements ;
- Effectifs pris en compte : 1 officier, 34 sous-officiers, 2 gendarmes adjoints volontaires (GAV), un civil selon la répartition précisée ci-dessous :

Unités	Officiers	Sous-officiers	GAV	Civils
Brigade territoriale autonome	1	28	2	
Maison de protection des familles		4		
Cellule de prévention technique de la malveillance		2		
Action sociale des armées				1
TOTAL	1	34	2	1

- Renseignements sur le terrain projeté :
 - o Situation : secteur de Quelarnou
 - o Parcelle BD 327 du 15 584m²
 - o Classée en 2AUc
- Office public de l'habitat retenu : Brest Métropole Habitat (BMH)
- Nature du cadre juridique retenu : décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 – Garantir les prêts contractés par BMH

Dans le cadre de ce projet, le groupement de gendarmerie départementale a sollicité la commune de Guipavas afin de bien vouloir confirmer son intention de garantie d'emprunts qui seront contractés par BMH. Cette intention de garantie d'emprunt doit être transmise à la Direction générale de la gendarmerie nationale pour une décision d'agrément et permettre ainsi la poursuite de l'opération.

Vu l'article L.5111-4 et les articles L.5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la demande du groupement de gendarmerie départementale du Finistère sur l'intention de garantie des emprunts contractés par Brest Métropole Habitat,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accorder son intention de garantir les emprunts devant être contractés par BMH pour financer la construction d'une nouvelle caserne pour le groupement de gendarmerie départementale sur le secteur de Quelarnou sur la commune de Guipavas.
Etant précisé que les garanties d'emprunts devront être formalisées par un examen et une délibération du Conseil municipal à partir des documents contractuels transmis par BMH (contrats de prêts, tableaux d'amortissement et conventions).

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Monsieur le Maire prend la parole : « Pour compléter, c'est bien une intention de garantie d'emprunts qui est un document nécessaire à l'envoi du projet au niveau du ministère des armées, pour débloquer le financement de cette nouvelle gendarmerie. Pour compléter à nouveau, le projet est un regroupement des gendarmeries de Guipavas et du Relecq Kerhuon au niveau de Quelarnou, compte tenu du vieillissement et de l'insalubrité de

certaines bâtiments où sont aujourd'hui les locataires. C'est une étape de la procédure de projet de gendarmerie, qui est loin d'être terminée, et que nous devons repasser en Conseil municipal lorsqu'il aura avancé. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BODART : « Je souhaite savoir pourquoi est-ce la ville de Guipavas qui est appelée à garantir ces emprunts ? C'est Brest-Métropole-Habitat qui sera maître d'ouvrage et souscrira les emprunts. Le décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 n'envisage pas d'autre modalité de garantie qu'entre l'organisme HLM maître d'ouvrage et la ou les collectivités territoriales dont il émane. Il me semble que seule la localisation sur le territoire communal de la construction envisagée implique Guipavas. Pourquoi n'est-ce pas Brest-Métropole qui garantit les emprunts ? »

Monsieur le Maire prend la parole : « Tout à fait, je vais y répondre. La délibération, il n'y a que la commune de Guipavas, puisque plusieurs communes doivent prendre une délibération. Le Relecq-Kerhuon également puisque la gendarmerie du Relecq-Kerhuon est concernée. Il y a Gouesnou qui s'est proposée également. Le but était de mettre la gendarmerie entre le Relecq-Kerhuon, Gouesnou et au centre Guipavas, Gouesnou s'est proposé de rédiger une délibération dans le même sens. Brest métropole nous n'étions pas sûrs mais visiblement ils passeront cette délibération pour Brest métropole sur cette garantie d'emprunt. Il y a donc le Relecq-Kerhuon, Guipavas, Gouesnou et Brest métropole. On peut le faire parfois sur des projets de BMH, je sais que Brest métropole garantie parfois des emprunts de BMH et certaines communes aussi quand les projets sont sur certaines communes. »

Monsieur Pierre BODART prend la parole : « On peut dire que le prêteur s'entoure d'un maximum de précautions. Des garanties par plusieurs collectivités publiques pour un emprunt qui finalement ne doit pas monter à des sommes colossales, c'est juste un bâtiment.»

Monsieur le Maire poursuit : « Exactement. C'est le Ministère des armées qui l'exige. »

Monsieur Pierre BODART répond : « La garantie de BMH ne suffit pas ? »

Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur Pierre BODART ajoute : « Il faut changer de banquier. »

Monsieur le Maire complète : « C'est vrai qu'on a demandé à plusieurs reprises à la gendarmerie en disant que BMH était sous actionnariat principal de Brest métropole, donc il n'y avait pas de souci particulier. Mais c'est une pièce qui est listée dans les pièces à fournir, avoir le tampon du Ministère des Armées. Sans cette pièce-là, il n'y aura pas de tampon, tout simplement. On ne va pas chercher plus loin, tout simplement. »

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Par délibération n°2020-09-95 en date du 30 septembre 2020, la ville de Guipavas a mis en place une Commission Consultative des Services Publics Locaux, dénommée CCSPL, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette commission a pour objectif d'émettre des avis à titre consultatifs sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement de la CCSPL afin d'organiser son travail sur le plan pratique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-09-95 en date du 30 septembre 2020 ayant pour objet de créer et de désigner les membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le règlement intérieur de la Commission consultative des services publics locaux joint en annexe
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a institué par délibération en date du 30 septembre 2020 une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette commission examine chaque année et donne un avis sur, notamment :

- le rapport, mentionné à l'article L.1411-3 du C.G.C.T., établi par le titulaire du contrat de concession des services publics pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de son mobilier urbain publicitaire.

Il est également prévu que « le Président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

Cette commission s'est réunie le 15 juin 2021 à 18 heures, à l'ordre du jour, les rapports d'activités 2020.

Un procès-verbal adressé à l'ensemble des membres de la commission a été établi à l'issue de la séance de commission.

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : prend acte.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Merci Monsieur le Maire. Je siége dans cette commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 15 juin en 2^e convocation après une 1^{ère} convocation le 10 juin. Prévenus trop tardivement, plusieurs élus n'ont pu se libérer; le quorum n'étant pas atteint, la commission a été reportée. Deux points étaient à l'ordre du jour : le règlement intérieur que nous venons de valider, et l'examen du rapport établi par le titulaire du contrat de concession de services publics pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de son matériel urbain publicitaire. Je vous ai interrogé à l'issue de la présentation faite du bilan financier fourni par le délégataire pour connaître la date de la prochaine réunion de la commission. Vous m'avez répondu « l'an prochain ». Je vous ai alors demandé l'analyse du service fournie par le délégataire... Vous m'avez dit « il n'y a pas de doléances de leur part ni de la nôtre ». Bien... Ensuite je vous ai dit m'étonner du contenu très sommaire de la commission vous précisant que vous ne sembliez pas en saisir toute l'importance et que vous ne sembliez avoir qu'une vision réduite du rôle de la commission. Pourtant cette commission a été mise en place suite à la désignation des membres la constituant au Conseil municipal du 30 septembre 2020. Cette commission est chargée d'examiner chaque année :

– les rapports, mentionnés à l'article L.1411-3 du C.G.C.T., établis par les délégataires de services publics, qui doivent être adressés au Maire avant le 1^{er} juin.

– les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et les services de collecte (évacuation ou traitement des ordures ménagères) visés à l'article L. 2224-5. Cette commission a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie d'associations représentatives. A Guipavas, une seule association siège dans cette CCSPL. Le tableau de synthèse comptable de Clear Channel me paraît léger au vue de la finalité de cette CCSPL. Hier d'ailleurs en Conseil de métropole, la délibération « rapport d'activités 2020 de la CCSPL de Brest métropole » a été

présentée. 3 des 4 élus de votre majorité qui siègent à la CCSPL de Guipavas, siègent aussi à la Métropole. Vous Monsieur le Maire, votre adjoint à l'urbanisme, et votre adjoint aux travaux. Vous avez donc vu passer cette délibération hier, transposée à Brest métropole. Sur les 8 élus qui font partis de la CCSPL de Brest métropole, il se trouve qu'il y a 2 élus communautaires qui sont vos adjointes au social et au scolaire, et depuis septembre 2020, il y a à Brest métropole 5 réunions de la CCSPL. Alors excusez-moi mais le simulacre de commission qui s'est tenue le 15 juin me laisse perplexe. Je vous ai relu le rôle de cette commission, et j'insiste « permettre l'expression des usagers des services publics par la voie d'associations représentatives. Le rapport d'analyse de la qualité de service délégataire, on ne l'a pas vu. Il n'a pas été présenté. Le délégataire était dans l'obligation de vous en fournir un pour le 1er juin. L'eau, l'assainissement, les déchets sont des compétences certes métropolitaines, mais en tant qu'usager de ces services, la commission de Guipavas est notamment l'association représentative des usagers, donc des habitants, se doit d'être informée sur ces bilans. En conclusion, nous ne pouvons que voter contre puisque la commission qui s'est tenue me paraît être loin de ce qu'elle aurait dû être le 15 juin dernier. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Et bien après vérification, non Madame GUERIN, ces sujets d'eau et d'assainissement, gestion des déchets ou autres sujets, sont des compétences transférées. Elles ont donc lieu à la CCSPL de Brest métropole et non pas de Guipavas. »

Madame Isabelle GUERIN BALEM prend la parole : « Alors je pense que, puisque la vocation même de cette commission, elle est importante c'est le Conseil municipal qui l'a mise en place, est de permettre l'expression des usagers des services publics, je ne vois pas en quoi les usagers des services publics de Guipavas peuvent être intéressés par l'affichage dans les panneaux Clear Channel. Qui va venir vous dire « en fait sur le plan de la ville de Guipavas, j'aimerais mieux que vous présentiez d'une autre manière » ? Ce n'est que ça puisque ce sont des campagnes de communication pour la ville de Guipavas, et les plans de la ville de Guipavas. Je le redis, quoi qu'il en soit, nous n'avons pas eu le rapport d'analyse qualité du délégataire, donc de toute façon cette commission elle n'a pas eu l'ensemble des pièces qui auraient dû être communiquées. »

Monsieur le Maire répond : « Ecoutez, la seule DSP que l'on a c'est avec Clear Channel, communication, plans et panneaux dynamiques. On a eu un rapport succinct certes, avec un rapport sur l'activité de cette DSP qui est certes très light mais qui est la seule DSP que la commune a contracté ces derniers temps et qui est en cours. Le reste, sur les autres DSP, même si les usagers sont directement concernés... Je fais un état du rapport sur l'eau tous les ans en Conseil municipal, mais cette DSP est vue avec la CCSPL de Brest métropole. »

Le Conseil municipal prend acte du dossier.

REMUNERATION DES VACATIONS DES ANIMATEURS - REVALORISATION

Le service Enfance Jeunesse fait appel à du personnel supplémentaire en vacation pendant les petites vacances, les grandes vacances et le mercredi. Ces vacataires complètent les équipes permanentes qui interviennent sur les différentes activités du service.

Le personnel vacataire est employé à la journée ou à la demi-journée pour des missions d'encadrement pédagogique.

Pour la réalisation de ces activités, le personnel est rémunéré en vacations forfaitaires dont il convient de préciser le montant pour chaque mission et chaque niveau de qualification.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- revaloriser la rémunération des animateurs vacataires à compter du 7 juillet 2021 comme suit :

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT, ACCUEIL LIBRE ET EVEIL SPORTIF		
Missions	Vacation	½ vacation
Directeur (BAFD ou équivalent ou BAFD Stagiaire)	88 €	44 €
Directeur adjoint BAFD ou équivalent ou BAFD Stagiaire ou BAFA confirmé	74 €	37 €
Animateur BAFA ou équivalent	70 €	35 €
Animateur stagiaire ou équivalent	56 €	28 €
Animateur non diplômé	52 €	26 €

CAMPS	
Missions	Vacation
Directeur (BAFD ou équivalent ou BAFD Stagiaire)	99 €
Directeur adjoint BAFD ou équivalent ou BAFD Stagiaire ou BAFA confirmé	82 €
Animateur BAFA ou équivalent	80 €
Animateur stagiaire ou équivalent	60 €
Animateur non diplômé	55 €

De plus, la rémunération des animateurs titulaires du brevet de surveillant de baignade est majorée de 7 € par jour de baignade.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Avis de la Commission

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit, au 1^{er} juillet 2021 :

Pôle Direction Générale :

- Création d'un poste de Rédacteur à temps complet et suppression corrélative d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet

Pôle Vie Sociale – Enfance scolarisée :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet et suppression corrélative d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet

Avis du Comité Technique : Favorable

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Pôle Ressources :

- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annualisé.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1 600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

La journée de solidarité est compensée par la réalisation de 7 heures de travail intégrées dans les plannings de travail des agents sur l'ensemble des jours travaillés de l'année.

Les prescriptions minimales prévues par la réglementation sont les suivantes :

- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

La ville de Guipavas a défini les modalités d'accomplissement du temps de travail sur la base de 4 cycles de travail proposés comme suit afin de respecter la durée annuelle de travail de 1 607 heures et les prescriptions minimales prévues par la réglementation :

- **Cycle 1 : « 36 heures hebdomadaires »**

Temps de travail annuel	1 607
Heures travaillées / jour	7.21
Heures travaillées	1 643.88
Différence temps de travail / heures travaillées	36.88
Nombre de jours de ARTT	5.1
Nombre de jours de ARTT (arrondis)	5

- **Cycle 2 : « 38 heures hebdomadaires »**

Temps de travail annuel	1 607
Heures travaillées / jour	7.62
Heures travaillées	1 737.36
Différence temps de travail / heures travaillées	130.36
Nombre de jours de ARTT	17.1
Nombre de jours de ARTT (arrondis)	17

- **Cycle 3 : « 40 heures hebdomadaires »**

Temps de travail annuel	1 607
Heures travaillées / jour	8.04
Heures travaillées	1 833.12
Différence temps de travail / heures travaillées	226.12
Nombre de jours de ARTT	28.1
Nombre de jours de ARTT (arrondis)	28

- **Cycle 4 : « 1 607 heures annualisées »**

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées. Ainsi, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (article 47)

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale

Considérant l'avis du comité technique en date du 14 juin 2021.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les modalités ainsi proposées sur l'aménagement du temps de travail qui prendra effet le 1^{er} janvier 2022.

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Il s'agit ici à Guipavas de traduire une réglementation qui s'applique à l'ensemble des collectivités locales. C'est une obligation à laquelle vous vous pliez, et que personne, pas même les agents de la ville, ne remettent en cause. Nous allons donc voter pour cette délibération, comme je l'ai d'ailleurs déjà fait en comité technique et commission finances. En revanche, là où nous n'étions pas d'accord, c'est sur les compensations à cette augmentation du temps de travail, qui se monte je le rappelle, à 12 minutes par jour. D'ailleurs, j'en profite pour poser une question, nous aimerions savoir quel sens vous allez donner à ces heures de travail nouvelles ? Volontairement, je n'emploie pas le terme d'heures supplémentaires. Ces nouvelles heures de travail, est-ce que ça va être plus de temps pour le service à la population ? Est-ce que cela signifie des horaires élargis d'accueil dans certains équipements de la commune ? Je voudrais revenir aussi sur le conflit social qui vous a opposé aux agents il y a quelques jours. Un conflit social inédit. Un conflit qui a révélé l'absence de dialogue constructif entre vous et le personnel. Il est aussi le symptôme d'une gestion des relations humaines à l'emporte-pièce. Une collectivité telle que la nôtre, et telle qu'une mairie, encore moins lorsqu'elle compte 15 000 habitants, ne se gère pas comme une entreprise, contrairement à ce que nous avons entendu parfois. En réalité, vous récoltez ce que vous avez semé. Le motif de la grève en effet, n'était pas tant celui de l'augmentation du temps de travail, que celui des compensations proposées. C'est la fameuse goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Au grand jour a ainsi éclaté un profond malaise. Un manque de reconnaissance. Un ressentiment accumulé. Il ne nous appartient pas à nous élus de parler au nom du personnel, mais notre groupe a constaté cette souffrance morale, ce manque de reconnaissance de leur travail et de leur engagement au quotidien. En face, nous avons vu un Maire rempli de certitudes, peu adepte de la concertation. Pourtant, le dialogue, la vraie concertation sont des huiles essentielles aux rouages de n'importe quel groupe. Le dialogue de sourds entre le personnel et vous Monsieur le Maire a créé au fil des mois un ressenti d'irrespect. Les relations entre votre majorité et les oppositions sont difficiles aussi, on le constate depuis le début du mandat. En fait c'est mêmes causes, mêmes effets. Mais revenons aux agents, vous leur avez promis pour la rentrée un état des lieux sur le régime indemnitaire avec un bilan comparatif sur les communes voisines. Nous serons particulièrement attentifs à ce que ces promesses soient tenues. Vous pouvez, ils peuvent compter sur nous. Une mairie est une maison commune, pas un fief. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire répond : « Un fief ? »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Merci Monsieur le Maire. Bien évidemment, cette délibération est la plus attendue du jour par les agents de la collectivité, eux qui font vivre le service public à Guipavas et à qui je redis toute ma reconnaissance pour leur engagement. Etre agent d'une collectivité n'est pas aussi simple que certains peuvent le croire. Certains postes ne sont pas faciles et l'usure aussi bien physique que psychique existe. Il faut savoir faire face à un public pas toujours facile et simple et puis il faut aussi s'adapter aux élus qui eux ne font que passer et qui ne s'investissent pas tous de la même manière dans leur fonction. La frontière élus/agents n'est pas toujours aisée à tenir non plus. Il n'a échappé à personne qu'un mouvement social a eu lieu courant juin, mouvement de contestation des agents de la collectivité intervenu dans le cadre de la négociation sur l'aménagement du temps de travail. Je voudrais insister ici sur le fait que ce sont les méthodes, la gestion managériale mise en œuvre et le manque de reconnaissance, qui ont conduit à cela. Les agents ont saisi l'occasion de la négociation pour tirer la sonnette d'alarme ; c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, les agents ayant dénoncé un manque de respect, de reconnaissance. Pour avoir échangé avec plusieurs d'entre eux, cela fait plusieurs mois que le malaise est ressenti et que des incompréhensions se sont fait jour. A titre d'exemple, Monsieur le Maire, je me souviens vous avoir interrogé ici sur le versement d'une prime COVID aux agents ayant été sur le pont pendant le confinement... Cette période n'a pas été facile pour ceux qui continuaient à travailler. Une prime, ça coulait de sens. J'ai été étonnée Mr le Maire, lorsque vous nous avez reçu Claire et moi-même, de vous entendre dire qu'en vue de la mise en place des 1607 heures, il y avait eu beaucoup de dialogue social. Les agents n'ont pas dit la même chose. Ils n'ont pas perçu ces échanges de la même manière. Ils n'ont pas eu le sentiment d'être entendus. C'est vrai que chacun a sa perception des choses donc on peut comprendre que vous et eux n'avez pas eu le même ressenti. Et en matière de perception, d'ailleurs Mr le maire, permettez-moi de souligner que vous n'avez pas souhaité désigner un adjoint en charge du personnel ou une adjointe en 2020. Un adjoint et un conseiller délégué ce n'est pas la même chose, d'ailleurs ils n'ont pas la même rémunération. C'est bien la preuve que ce n'est pas la même chose. En tout cas, dans l'esprit des gens, que vous l'admettiez ou pas, peu m'importe, mais dans l'esprit des gens, un adjoint au personnel c'est important. D'autant plus dans une ville de 15 000 habitants.

Quand on regarde les organigrammes de mairie similaires à la nôtre, vous avez toujours un adjoint au personnel. Voilà je pense que c'était un signe. En tout cas je ne suis pas la seule à le penser.

Je souhaiterais que vous nous disiez où en est la prise en charge des RPS, un sujet préoccupant que les agents ont toujours souhaité voir soutenu à juste titre ? Concernant l'accord de sortie de grève que vous nous avez transmis, je voudrais savoir si dans les 4 ETP, est bien inclus le poste d'un des 2 policiers municipaux ? Ce qui ne laisse plus que 3 à créer maximum. Parmi les postes à créer, dans quels services les envisagez-vous ? Faites-vous notamment des services techniques une priorité ? La question suivante m'inquiète vraiment et je pense que si des agents suivent chez eux le conseil en direct, ils vont être pris d'un moment d'angoisse en attendant votre réponse Monsieur le Maire. Le protocole d'accord d'état de sortie de grève fait état de 4 cycles de travail (35h, 37h, 39h et annualisé) alors que la délibération soumise au conseil mentionne 4 cycles certes mais de 36h, 38h, 40 heures et annualisée. Est-ce une simple coquille ? D'où vient l'heure de différence ? Je pense que vous allez pouvoir nous donner l'explication, puisqu'il y a là encore discordance entre le protocole d'accord de sortie de grève signé avec les représentants syndicaux et vous-même, et les cycles proposés sur la délibération du Conseil municipal. En tout cas, la délibération n'est pas conforme à ce que précisait le protocole d'accord de sortie de grève. Enfin, la délibération n'est pas tout à fait dans les clous et cela est possiblement très embêtant. Il est mentionné qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités pour définir les règles d'application des 1607 heures aux agents. En fait, très précisément, la délibération devait être adoptée avant le 18 mai pour les communes dont le conseil municipal a été élu au complet dès le 1er tour comme à Guipavas, et le 28 juin pour les autres. Nous sommes le 30 juin et nous aurions dû délibérer avant le 18 mai. Pourquoi cette délibération arrive si tardivement ? Quid de la validité de cette délibération ? »

Monsieur le Maire prend la parole : « Pour répondre sur le dernier point en tout cas, et nous sommes loin d'être la seule commune dans ce cas, suite au retard, dû au Covid, suite aux retards d'échanges et de dialogues de réunion de travail et de mises en place et dans l'application de ce sujet des 1607h, nous sommes tous au-delà de nos 1 an de conseil pour mettre en place. C'est comme ça dans toutes les communes aujourd'hui. Peut-être que quelques-unes ont réussi à le faire en un court temps mais en tout cas voilà pourquoi. Vous avez parlé, vous et Claire LE ROY, de mouvement social, de conflit social, de compensation. Je rappelle qu'il y avait 2 syndicats sur 3 dehors, qui représentaient à peu près la moitié du personnel. Il y avait aussi la moitié du personnel qui avait accepté nos propositions, nos échanges et nos débats. Alors c'est vrai, dialogue il y a eu. Il y a eu des groupes de travail, des échanges avec tous les agents. Certains ont pu demander certaines choses. On n'est pas forcément en phase et apte à donner tout ce que tout le monde demande. On a vu et vous avez vu comme moi puisque vous étiez dehors lors des mouvements sociaux devant la mairie, qu'il avait été énoncé beaucoup de cas personnel également. C'est vrai, il peut y avoir un malaise dans certains services, il peut y avoir des problèmes d'organisation, des problèmes de personnes, de matériel, d'établissement. Ça a été pris en compte. On en a discuté, on va y travailler en fin d'année encore sur certains états des lieux qui sont nécessaires. En toute transparence, on en a discuté avec les partenaires sociaux et les représentants du personnel. Il voulait depuis le début, en bas de la page sur le bulletin de salaire, avoir quelque chose. C'est ce qui a été demandé dès le départ. Nous avions voulu proposer quelque chose de plus intéressant socialement pour eux et certains agents notamment, c'est-à-dire de mettre en place la mutuelle et la prévoyance en les aidant. C'est quelque chose qui deviendra obligatoire en 2025 ou 2026. Ils ont fini par demander de mettre ces sommes allouées directement à l'IFSE pour avoir une augmentation. C'est ce qui a été fait. Après tous ces échanges, nous pensions...c'était en bonne voie d'acceptation. Ensuite il y a eu le mouvement social qui a duré 4 jours et a impacté beaucoup de guipavasiens, notamment au niveau des écoles et de la crèche. On a échangé de nouveau, on a accepté en plus des 25 € que nous avons mis sur l'IFSE, d'ajouter 15€ pour que chacun ait 40€. Nous avons également gardé tout ce que nous avons négocié et entrepris auparavant, c'est-à-dire la création de la 6^{ème} semaine de congé par les 12 minutes supplémentaires. Les 12 minutes supplémentaires pour y répondre Claire, ce sera vu dans chaque service avec les responsables de chaque service. Il y a également une reconnaissance des temps que l'on appelait masqué. Certains agents arrivent un peu plus tôt pour ouvrir les locaux pour que ce soit ouvert à 7h30 pour une garderie ou une crèche par exemple, les temps de changement de tenue, les temps d'ouverture des ordinateurs avant l'ouverture de la mairie à 8h30 par exemple. C'est adapté à chaque service, et ce sera pour une bonne partie des heures masquées qui sont déjà faites et qui n'ont jamais été comptabilisées, ni par moi ni par mes prédécesseurs, selon les métiers. Il y a aura des temps de coordination de services, des temps de réunions, des temps de formation, ce que les agents demandaient mais ne trouvaient pas, n'hésitaient pas qu'il y avait suffisamment, et à raison probablement, de temps d'échanges pour l'adaptation des services aux contraintes des usagers par exemple. Le maintien des jours de fractionnement également, les autorisations spéciales d'absence, les fameux congés d'ASA pour les décès dans la famille, les naissances...tout cela est maintenu. Ils étaient au-dessus de la fonction publique d'état. Il n'a jamais été question de les modifier. Les jours d'ancienneté, il y a une monétisation dynamique.

Dynamique veut dire qu'ils continuent à garder les jours d'ancienneté. Puis la revalorisation du régime indemnitaire à 40€ net par mois. Les 4 ETP ce sont des ETP qui seront à compter d'aujourd'hui. Il y aura des adaptations dans certains services également. Aujourd'hui on a des agents qui sont à 25 ou 28h, qui n'ont pas assez. Ils font quelques heures supplémentaires. Afin que cela compte pour leur retraite, on va leur proposer probablement des augmentations de temps de travail pour celles et ceux qui veulent. Et embaucher car on sait qu'on a beaucoup de contractuels dans certains services. On l'a déjà fait d'ailleurs car nous avons embauché 6 ou 7 personnes depuis que nous sommes en place sur des contrats à courte durée qui n'avaient pas lieu d'être, et qu'il y avait surtout lieu de pérenniser ou d'embaucher. Priorité au service technique ? Les agents qui mutent, arrêtent ou partent en retraite sont remplacés. C'est toujours le cas. On a des offres d'emploi pour le menuisier, et les espaces verts car l'un d'eux a décidé de partir faire ce métier dans le privé. On a parfois des demandes de passage à mi-temps, même au service technique pour élever de jeunes enfants. On pallie à tout cela au fur et à mesure. Je vous assure qu'il y a eu un dialogue et de la concertation. La moitié des agents je le rappelle, n'était pas dehors. Parler d'irrespect, c'est souvent décevant d'entendre cela. Ma porte a toujours été ouverte, j'ai toujours reçu les agents qui le souhaitaient. Oui certes, il y a des réorganisations à faire parce que certains services ont grossi et ça on s'est engagé à s'y atteler. Aujourd'hui il y a un conseiller délégué au personnel, il n'y a pas d'adjoint au personnel. Cette personne-là est très présente et très compétente. Les échanges ont été fructueux et le sont toujours. Quand cette personne-là se rend dans certains services, je parle de Yannick CADIOU bien entendu, ça se passe de façon très professionnelle. Je pense avoir répondu à peu près à tout. Toutes les communes sont en train de travailler dans le même sens sur ce sujet. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Non vous n'avez pas répondu à la question essentielle : comment se fait-il que le protocole de sortie de grève parle de cycles de travail de 35h, 37, 39h et annualisé, et là 36h, 38, 40h et annualisé ? »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick CADIOU : « La loi a supprimé effectivement ce que l'on appelle les jours dérogatoires. En accord avec les partenaires sociaux, nous avons convenu de compenser cette suppression des jours dérogatoires par une semaine supplémentaire, la 6^{ème} semaine, sous forme d'ARTT qui seraient pris de manière très souple par l'ensemble des agents de Guipavas. Si vous prenez les 36h, c'est 1607h +5 semaines de congés + 1 semaine d'ARTT souple dont la prise serait à l'initiative de l'agent. Si vous prenez 39h, et bien vous avez de la même manière 1607h + 5 semaines de congés + 1 semaine d'ARTT + 1 semaine supplémentaire. Ainsi de suite. Cela nous ramène toute simplement à 36h, 38h et 40h. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Je pense que je ne dois pas être la seule à ne pas avoir compris, donc si vous pouvez le réexpliquer et me dire pourquoi ? Il y a un protocole d'accord de sortie de grève avec quelque chose de noter, et de l'autre une délibération avec pas la même chose de noter. Dans ce cas-là, au niveau de la délibération, je ne sais pas il manque certainement quelque chose. Moi je serai agent de la collectivité, le protocole d'accord dit une chose, et la délibération validée en Conseil municipal en dit une autre. J'ai un peu de mal à suivre. L'explication que vous donnez, je ne pense pas que l'on ait tous capté. Ça fait un peu tard on va dire, mais j'aimerais bien que vous me réexpliquiez. Merci. »

Monsieur Yannick CADIOU répond : « Si je prends les 35h. 35 h + 25 jours de congés annuels + une semaine de RTT, si on ramène le tout sur la base des 1605h, cela fait 36h. Quelque part, globalement, il y a pour chacun des cycles, 35h, 37h et 39h, 5 semaines de congés annuels + une 6^{ème} semaine sous forme d'ARTT qui serait prise de manière souple par l'ensemble des agents, à leur initiative. Ramener en heures hebdo, il faudra qu'ils travaillent plus pour avoir cette 6^{ème} semaine d'ARTT qui représente les jours dérogatoires supprimés par la loi, il va falloir qu'ils travaillent 36h, 38h et 40h. L'ensemble des partenaires sociaux nous ont donné leur accord sur le sujet. »

Monsieur le Maire ajoute : « 35h + 12 minutes supplémentaires par jour, selon les cycles de travail. »

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM : « Merci Monsieur le Maire. Ma question est la suivante : Quelles actions avez-vous engagées auprès de Brest métropole pour diminuer les risques secondaires à des pratiques de conduite dangereuses sur le boulevard de Coataudon, que je vous ai signalé lors du dernier Conseil municipal ? »

Monsieur le Maire prend la parole : « Tout à fait. Pour répondre à votre question, on a demandé une étude sur la faisabilité à Brest métropole de matérialiser la ligne médiane à côté du carrefour de Keradrien, donc devant les commerces qui s'y sont installés. On n'a pas eu la réponse aujourd'hui car il y a un problème de sécurité routière, qu'ils devaient creuser. Lorsque l'on aura la réponse, on vous tiendra informé. Sachant qu'il va y avoir un tour à gauche de fait aussi au niveau du Lidl pour éviter le même phénomène qui se produisait à l'époque à la sortie du Lidl et de la boulangerie. On attend le résultat de faisabilité de cette bordure matérialisée. »

Madame Isabelle GUERIN BALEM prend la parole : « Merci. Tout à l'heure on a parlé d'un accident pas très loin de cet endroit-là, rue de la Fraternité, cet exemple du boulevard de Coataudon il est l'exemple même d'un projet en matière d'urbanisme qui a été validé. Et il y en aura d'autres. On a quand même ce sentiment que vous êtes favorable à la densification, mais j'ai envie de dire, la densification mais à quel prix ? Là où on a une maison par exemple, venir mettre un immeuble, je crois qu'il faut savoir anticiper toutes ces problématiques de circulation. Je vais vous parler d'un sujet qui vous a été soumis, et j'ai moi-même rencontré des personnes qui font partie du collectif qui vous a adressé un courrier concernant la construction d'un immeuble d'habitation rue Anne de Bretagne. Ils vous ont donné un certain nombre d'éléments dans leur courrier en vous redisant « pourquoi là où il y a une maison, aller mettre un immeuble ? ». Ils justifiaient, je le lis ce courrier « il semble que ce ne sont pas les surfaces vierges constructibles qui manquent à Guipavas. La pression foncière n'est pas importante au point de devoir raser des maisons pour bâtir des immeubles. Notre quartier résidentiel composé de maisons individuelles est charmant et agréable. Nul besoin de le dénaturer avec ce type de bâtiment. » Alors moi je fais un peu le parallèle avec le boulevard de Coataudon. Vous avez certainement eu tous l'occasion d'y passer ces derniers jours et de voir que le boulevard est en train de prendre une nouvelle dimension, je pense qu'on peut le dire. Quand on voit la dimension du chantier qui est en cours, je crois que ça a de quoi interpeller. D'une part, je voudrais dire qu'il est toujours dommage de voir disparaître des commerces, d'autant plus dans ce quartier de Coataudon qui, il y a 15 ans d'ici, n'avait quasiment pas de commerces. C'est donc toujours regrettable de voir disparaître ces petits commerces de proximité qui participent à la vie du quartier. Mais au-delà de ça, lorsque l'on prévoit des aménagements comme celui-ci, ne serait-il pas judicieux d'anticiper toute la problématique de la circulation ? Ça n'a pas été fait pour le cas de l'immeuble qui a été construit à la place de Bosfort. Pas plus tard que tout à l'heure en venant, j'ai 2 voitures qui ont encore coupé la route. Oui. Je fais souvent cette route-là donc forcément je les vois. Mais je peux vous assurer que les habitants du quartier, et Jean-Yves, Régine et Claire qui y habitent vous le diront, c'est tous les jours. Ce genre de choses il faut y penser avant. Concernant toujours cet immeuble. Je ne sais pas si vous êtes passé lundi matin, il fallait voir l'état des poubelles. Elles sont enterrées. Sur le boulevard de Coataudon c'est chouette, mais alors lundi matin c'était particulièrement chouette parce qu'il y en avait partout, ça valait le coup d'œil. Moi je voudrais insister sur cet impact de la circulation que peuvent avoir des projets d'urbanisme. L'impact aussi qu'il peut y avoir sur le cadre de vie, et là sur la problématique de la rue Anne de Bretagne c'est bien cela. Je me réjouis tout à l'heure concernant l'extension de l'école Prévert, vous avez dit « on a modifié. On a changé notre fusil d'épaule parce que l'on a entendu les riverains. » Eh bien, je souhaiterais qu'il en soit ainsi à chaque fois qu'effectivement des habitants vous interpellent, vous font part de leurs inquiétudes. Même si le permis n'est pas encore déposé mais qu'effectivement il y a quand même une rumeur forte qui en a parlé. Je crois que c'est important, le rôle de la population, de tenir compte de leurs souhaits. Pour finir, je crois qu'il y a des fois où il serait peut-être même bon d'aller au-delà des problématiques, et sur certains projets peut-être, comme celui de la rue de la Vallée, je pense que plusieurs d'entre vous ont été interrogé là-dessus. Je ne vous cache pas qu'il y a des inquiétudes sur le projet de la rue de la Vallée et chez Assaut qui suivra certainement, et ce d'autant plus qu'on voit l'actuel projet immobilier en lieu et place des cars Le Bris. Je suppose que vous avez certainement eu des personnes à vous dire que c'est quand même hyper imposant en pleine rue de Brest, entrée de Guipavas, avec le clocher de l'église qui se profile je dirai au bout. Quand on a cette vision de cette énorme masse...Je dois vous avouer que j'ai eu plusieurs personnes à me dire que c'est quand même surprenant qu'en pleine rue de Brest, on ait pu faire ce genre d'immeuble colossal. Je crois qu'il est important de bien y réfléchir. Peut-être qu'il serait aussi judicieux d'associer les assemblées de quartier par rapport à cette vision que vous avez-vous du développement de Guipavas, de cette densification. En tout cas, je souhaite que vous teniez vraiment compte de ce que je vous dis là, parce que cet exemple de la rue Anne de Bretagne, c'est un exemple parmi tant d'autres. Alors vous soufflez Monsieur le Maire, c'est très désagréable. »

Monsieur le Maire intervient : « Oui mais vous vous répétez, ça fait 3 fois que vous dites la même chose donc allez-y terminez. »

Madame Isabelle GUERIN BALEM poursuit : « Oui mais on a l'impression, et les habitants quand il en arrive à saisir les élus des minorités, c'est qu'ils ont l'impression de ne pas être entendu. J'ai l'impression qu'on a beau répéter 36 fois la même chose, excusez-moi Monsieur le Maire, mais au niveau des délibérations, des commissions qui sont tenues par les personnes qui ne devraient pas...Je ne sais pas, on a l'impression de répéter toujours la même chose comme on peut le faire aux enfants, mais le résultat ne me semble pas être à la hauteur de nos attentes. Je vous le dis, parce que c'est important et j'ai le droit de le dire, le redire et le reredire, sur tous ces projets d'urbanisme, j'ose espérer que les assemblées de quartier seront informées en amont de manière à ce que les habitants puissent eux aussi donner leur avis. Merci. »

Monsieur le Maire prend la parole : « On est très loin de la question concernant la pratique de la conduite dangereuse boulevard de Coataudon. Néanmoins, le permis Bossfort vous le comparez avec le permis Lidl... Pour Lidl, on a imposé un tourne à gauche pour ne pas qu'il y ait les mêmes soucis qu'auparavant. On est pas du tout sur votre question diverse, mais je vais y répondre quand même par ce que ça vaut son pesant d'or sur tout ce que vous avez incriminez précédemment. Le projet Lidl a été instruit par nous, l'équipe en place. Nous avons imposé ce tourne à gauche. Les commerces qui sont partis, je vous rappelle que le Lidl se construit grâce aux personnes qui ont vendu leur boulangerie à côté. Au départ, le Lidl voulait les acheter mais ils ne voulaient pas. Moi je leur avais proposé d'agrandir leur Lidl par l'arrière, c'est-à-dire où il y a un lotissement de 13 ou 14 maisons qui se fait derrière et qui donne dans la rue de Keradrien. Ce qui n'a pas pu être fait. Ils ont été recontactés par les propriétaires qui, du jour au lendemain, étaient vendeurs. Voilà comment cela s'est fait. Donc m'incriminer de disparitions de petits commerces, avec des affaires entre privés qui ne se refusent pas apparemment...Vous n'allez pas m'incriminer là-dessus. Bossfort, oui un tourne à gauche aurait peut-être dû être fait, mais l'instruction du permis ce n'est pas nous qui l'avons faite. Dans tous les cas, il y aurait sûrement eu une réflexion de faite sur le sujet. Parler de densification, je vous rappelle que nous, élus, on n'arrête pas de se faire taper dessus parce que l'on utilise trop de terres agricoles, parce que l'on agrandit trop les terrains en bordure de ce qui existe. Maintenant il ne faut plus densifier. Vous allez me dire comment on fait ? Le projet Le Bris, il a été vu par l'architecte des bâtiments de France. C'est un projet qui a été bien mené. Moi personne ne m'interpelle sur la visibilité ou pas du clocher. Il y a le projet de la rue de la Vallée qui devrait démarrer fin septembre. C'est un permis qui est accepté depuis 2018 de mémoire, ou 2019. Vous me parlez du projet de la rue Anne de Bretagne. Vous avez parlé de rumeurs mais alors là vous n'êtes pas mal sur la rumeur. Rien n'a été déposé en mairie. On l'a appris quand les gens nous ont contactés. C'est encore un projet privé. Une personne qui veut vendre sa maison parce qu'un promoteur a mis plus d'argent dedans. Evidemment que nous serons sur l'affaire le jour où on aura quelque chose en mairie. On a été les premiers surpris d'avoir une pétition là-dessus parce qu'un immeuble devait se monter dans un terrain de 600 ou 700m². De toute façon, s'ils n'ont pas les places de parking, c'est évident qu'on va refuser. Aujourd'hui, en centre-ville de Guipavas, on a droit du R+4+attique. En dehors du bourg on a le droit à du R+3. Voilà les documents d'urbanisme. Aujourd'hui quand il y a des projets privés, je fais comment ? Quand j'ai une demande de certificat d'urbanisme ? Vous pensez que je peux mettre sur un certificat d'urbanisme « non Monsieur ou non Madame, vous n'avez pas le droit de construire 3 étages » alors que c'est autorisé par les documents d'urbanisme. Je fais comment ? Je refuse ? Et derrière le porteur de projet peut attaquer la mairie de Guipavas pour dire que nous n'avons pas respecté le PLU ou le SCOT. Voilà le quotidien aujourd'hui ! Que vous parliez de rumeurs ou de choses comme cela rue Anne de Bretagne, il n'y a aucun dossier de déposé, aucun promoteur n'a déposé quoi que ce soit comme projet chez nous. La propriétaire en a peut-être parlé à ses voisins. Et je comprends, à la place des voisins je me serai inquiété et j'aurais été voir en mairie aussi. Mais aujourd'hui je vous assure qu'il n'y a aucun projet qui a été déposé là-dessus. Quand vous avez besoin d'informations comme cela, vous pouvez appeler Christian PETITFRERE ou le service urbanisme, on va vous répondre. Mais bon, c'est sûr qu'il n'y a pas de caméra dans le couloir là-bas. « Au-devant des problématiques » et bien sachez qu'on y est. On s'interroge toujours, même quand le PLU ou SCOT impose 1 place de parking par logement social, ou logement privé d'ailleurs, et bien on se bat avec les promoteurs qui n'ont aucune obligation de faire plus de places de parking mais qui le font quand même, parce qu'on leur met toujours dans la balance que s'ils veulent continuer à construire sur Guipavas, il faut nous écouter. Vous avez parlé des poubelles boulevard de Coataudon, oui, c'était déjà dimanche le jour des élections. Il y a des sacs poubelles qui ont été éventrés par les goélands. Je suis arrivé il y avait les goélands en train d'ouvrir les sacs poubelles et il y en avait partout. Ça a été ramassé lundi par les services de Brest métropole. Les containers enterrés n'étaient pas pleins mais les gens ont déposé des sacs. Ce sont encore des incivilités. Vous pouvez me mettre ça sur le dos aussi, il n'y a pas de problème. C'est sûrement de ma faute, c'est peut-être moi qui ai déposé les sacs. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Je voulais juste ajouter une proposition sur ce dossier du Lidl à Coataudon. J'ai été interpellé par des riverains qui étaient surpris de n'avoir aucune information à part d'être passés à la boulangerie avant la fermeture et d'apprendre qu'il y aurait un grand Lidl là. Je pense

que ce n'est peut-être pas trop tard d'ailleurs. Vous avez imposé un tourne à gauche, très bien. Mais vous pourriez aussi peut-être imposer que le Lidl fasse de l'information auprès de la population riveraine, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. J'ai souvenir d'une réunion proposée par Leroy Merlin sur le quartier avant son arrivée, et ça avait été fort apprécié dans le quartier. Sachez que les habitants proches du Lidl sont en attente d'information. Les travaux provoquent, mais vous le savez sûrement, des vibrations importantes. Moi je les sens de chez moi, et je suis quand même beaucoup plus haut. Il y a apparemment déjà des fissures sur certaines maisons. Je pense qu'il y a un effort de communication, d'information de réassurance des riverains autour de ce projet. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Je vais y répondre avant que vous ne posiez votre question diverse. Le projet Lidl, il y a eu l'instruction du dossier, qui est confidentielle tant que le permis n'a pas été affiché. Les riverains peuvent venir consulter le permis en mairie. Ça se fait pour tout. Il y a eu une réunion avec quelques riverains qui se posaient la question sur notamment les limites de propriété et des haies ou murs qui ont pu être détruits. Cela a été résolu. Sur les vibrations, on a conseillé aux riverains qui s'inquiétaient sur d'éventuelles fissures, puisque ce n'était pas forcément dû à ça, de se rapprocher de leur assurance pour faire un constat d'huissier. »

Madame Claire LE ROY ajoute que certains riverains l'ont fait.

Monsieur le Maire poursuit : « C'est ce qu'on a conseillé car il s'agit de problèmes privés entre privés. »

Madame Claire LE ROY ajoute : « Entre faire la démarche d'aller se renseigner en mairie, et proposer une réunion d'information, je trouve que ce n'est pas pareil. »

Monsieur Jacques GOSSELIN prend la parole : « Pour répondre à la question, il y a eu une réunion d'information qui a été provoquée par la mairie entre le Lidl et les voisins le 17 juin. Bien sûr c'était tard, mais ce n'était pas à nous de provoquer, c'était à Lidl d'informer. Concernant les vibrations, je me suis déplacé, j'ai été voir les maisons, j'ai été voir les riverains, et comme disait Monsieur le Maire, je leur ai conseillé de prendre des photos, constat d'huissier. Certaines personnes ne veulent pas faire des constats d'huissier. Je sais qu'une personne a fait un constat d'huissier. »

Madame Claire LE ROY prend la parole : « En tout cas tous les riverains devraient être conviés à cette réunion. Moi j'ai été interpellée. »

Monsieur Jacques GOSSELIN précise que les riverains qui ont été conviés à la réunion sont ceux se trouvant de l'autre côté du boulevard de Coataudon. 4 maisons.

Monsieur le Maire redonne la parole à Madame Claire LE ROY pour sa question diverse : « Cela concernait toujours les quartiers ouest. Dimanche dernier, des gens du voyage ont installé leurs caravanes sur l'un des terrains de foot du complexe de Kerlaurent. Nous aimerions savoir ce qui s'est exactement passé et notamment comment il est possible que l'on puisse entrer avec des caravanes dans un complexe qui est normalement fermé ? Pourquoi aucune protection n'avait été mise en place comme c'est le cas dans d'autres équipements municipaux ? J'aurais voulu savoir aussi quel sera le coût de remise en état de ce terrain, et surtout quand cela sera-t-il fait ? J'ai posé cette question-là lundi soir, depuis, j'ai appris que les gens du voyage avaient été, sur votre proposition Monsieur le Maire, au centre de l'anneau cyclable au Moulin Neuf. Ça me pose question parce que la saison de piste n'était pas terminée. Il y a des jeunes qui s'entraînaient toujours pour préparer notamment le championnat de Bretagne. Du coup, ils sont dépités, et leur entraîneur avec, car ils ne vont pas être prêts, en tout cas ils ne seront pas dans les meilleures conditions pour participer à ce championnat. Je complète ma question, est-ce que c'est une solution provisoire ou vont-ils rester un moment au centre de l'anneau cyclable ? Ou est-ce que vous avez une autre solution à proposer pour que les jeunes puissent s'entraîner à ce fameux championnat de Bretagne ? Je vous remercie. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Effectivement dimanche dernier à 14h30, j'ai été prévenu par le président de l'ALC foot que des gens du voyage avaient investi le terrain de foot en herbe en contrebas du terrain synthétique à Kerlaurent. Il leur a suffi d'ouvrir le portail car il y avait un tournoi féminin en cours à Kerlaurent ce dimanche après-midi. Ce terrain nous venions de le refaire. Je me suis immédiatement rendu sur place, nous avons parlementé un moment et les personnes les plus âgées étaient prêtes à partir mais le lieu proposé n'était pas satisfaisant pour les jeunes. Ces derniers ont donc refusé de bouger malgré la présence de la gendarmerie. Sans proposition d'un terrain en herbe, pas de solution possible. Comme vous le savez, comme

de nombreuses communes, nous sommes démunis face à ces pratiques. Une procédure pour les déloger prend 3 semaines à un mois et nous ne parlons même pas du volet financier parce qu'ils sont intouchables. Vous vous souvenez peut-être de l'épisode où ils avaient envahi les terrains de Pontanné en juillet 2013, où, de gros dégâts avaient été recensés non seulement sur les pelouses mais aussi sur l'arrosage automatique des terrains. Plusieurs facteurs ont conduit à l'épisode de dimanche dernier. Tout d'abord, il s'agit des familles de l'aire officielle des GDV de Pen Ar Valy près de chez Bibus et qui est sur Guipavas, qui devait être fermée cette semaine pour travaux. Nous la fermons tous les deux ans pour travaux d'entretien et d'amélioration. Les autres années tout comme cette année nous mettons en place eau et électricité sur le parking du cimetière au centre pour un repli de quelques caravanes. Les autres rejoignent les missions évangéliques. C'est ce qui était prévu cet été. Lors de la mission de Lesneven ce mois-ci, il y a eu une quarantaine de cas de Covid, les GDV ne souhaitent donc pas s'y rendre. Leur nouvelle exigence était un terrain en herbe car les enfants sont toute l'année sur du bitume. Lundi matin, avec Jacques et les services, nous avons sillonné toute la commune à la recherche d'un autre terrain quitte à financer en appelant même des propriétaires privés. Nous n'avons rien trouvé de probant. Ils avaient repéré les terrains de Pontanné bien sûr et l'anneau cyclable du moulin neuf. J'ai fini par céder pour ce dernier après avoir appelé le président du VCG, Bernard Calvez. Je lui ai dit « voilà je suis embêté... » J'ai expliqué la situation. « On a un terrain qu'on vient de refaire, je ne sais pas où les mettre. Est-ce que je peux les mettre sur l'anneau cyclable ? » Je lui ai d'abord demandé s'il y avait de l'activité au mois de juillet et il m'a dit « très peu. On devait faire quelques tours mais très peu pour l'instant. De toute façon c'est toi le patron, si tu veux les mettre là, tu les mets là mais par contre il faut faire attention à l'enrobé, il faut le protéger. » Je n'avais pas d'autre solution et je voulais surtout préserver le terrain de Kerlaurent qui vient tout juste d'être refait. J'ai accepté de les mettre au moulin neuf parce qu'il fallait une réponse rapide et efficace. Le lundi après-midi, le terrain de foot de Kerlaurent était libéré et pas ou très peu de dégâts apparents. Les agents de la commune sont intervenus pour reboucher les traces de roues de véhicules et l'aérateur sera passé sur le terrain dans les jours à venir. Pourquoi il n'y avait pas encore de benne à Kerlaurent ? Simplement parce qu'il y avait notre terrain en réfection ainsi que les travaux sur un autre terrain du stade brestois 29. Il reste d'ailleurs des travaux de clôture à réaliser cette fois contre les sangliers qui eux aussi nous ont retourné le terrain pendant la saison. A 2 reprises. Quand ce n'est pas les gens du voyage, c'est les sangliers. On me fait la remarque lorsqu'ils s'installent mais pas quand je les devance ou lorsque j'arrive à les évacuer. Je n'ai pas besoin de lauriers non plus vous me direz. Il est arrivé l'été 2019 que 150 caravanes tentent de rentrer sur Pontanné, j'ai réussi à les mettre sous les parkings de l'aéroport malgré le refus de certaines autorités, croyez-moi lorsque 300 à 400 personnes débarquent, ce n'est pas simple, il faut parlementer avec les pasteurs et les familles. De même un dimanche de l'été dernier, ils avaient réussi à tirer la benne de Pontanné et commençaient à entrer sur les terrains. Je me suis mis en travers et nous avons fini par les mettre au moulin neuf pour préserver nos installations. Je rappelle que la pose de bennes à ses limites. Nous avons mis des immenses plots en béton cette année. Je me bats depuis des années avec la métropole pour trouver une solution de mise à disposition de terrains non occupés dans nos zones économiques, et ce à la demande des agriculteurs également, car il n'est pas normal que ces terrains soient en attente de commercialisation et qu'on ne puisse pas les utiliser. Surtout pour des usages comme cela. Je n'ai pas eu gain de cause à ce jour. Je remets la question sur la table une fois de plus lors de la prochaine réunion des maires la semaine prochaine. Voilà ce que je pouvais dire. C'est régulièrement compliqué avec les gens du voyage et nous avons malheureusement très peu de pouvoir sur le sujet. Là on va déposer une plainte sur ceux qui étaient à moulin neuf précédemment. C'est compliqué. On doit leur mettre de l'électricité par ce que sinon ils vont casser les salles pour pouvoir trouver ce dont ils ont besoin. »

Monsieur Jacques GOSSELIN prend la parole : « J'apporte une précision sur le portail. Pourquoi il n'y avait pas de benne devant ? Au centre-ville tout était fermé. Le terrain en herbe de l'ALC est en travaux et également sur le terrain du Stade Brestois. Les camions de Sparfel devaient passer par là. »

Madame Claire LE ROY prend la parole : « Sur cet aspect benne, ok il y a des travaux mais l'année dernière une solution avait été trouvée en posant la benne et lorsque les camions venaient, la benne était poussée pour laisser les camions passer. Pourquoi cette année on ne peut pas remettre ce système-là ? »

Monsieur le Maire répond : « Les gens qui intervenaient pour la ville devaient venir la semaine dernière et ils ne sont pas venus. Ces personnes n'ont pas de gros engins de TP pour enlever des bennes. C'est jardin service ou une entreprise comme ça, il n'y a que des petits camions. Nous avons donc attendu une semaine de plus pour leur permettre de rentrer dans le complexe. »

Madame Claire LE ROY demande : « Une fois que ces travaux-là sont faits, est-ce qu'on peut imaginer mettre une benne ? »

Monsieur le Maire confirme qu'une benne a été installée hier.

Madame Claire LE ROY poursuit : « C'était une première remarque. Ce qui m'étonne aussi c'est que la fermeture de l'aire de Pen Ar Valy était prévue de longue date... »

Monsieur le Maire prend la parole : « Oui c'est ce que j'ai dit. On leur met à disposition tous les ans le parking du cimetière tous les ans car il n'y a que 2 ou 3 caravanes qui ne vont pas en mission. Cette année ils ne vont pas en mission car il y a des cas Covid. Ce n'a pas été annoncé à l'avance. C'était il y a 15 jours les cas Covid, sinon ils partaient. Ce n'était pas prévu comme ça du tout non ! »

Madame Claire LE ROY ajoute : « Si la benne est mise en place, tant mieux. Je suis passée mardi mais c'est vrai que je n'ai pas été voir hier. D'ailleurs, quand je suis passée mardi, j'ai pu constater l'état des équipements, globalement l'état du complexe de Kerlaurent qui n'a manifestement pas eu d'entretien depuis longtemps. Je parle notamment des abords du terrain d'honneur. Il y a des ronces, des mauvaises herbes, dans la tribune il y a du lierre qui monte. Entre le terrain d'honneur et le synthétique, bientôt il y aura des taupes. »

Monsieur le Maire ajout : « Ça les services techniques ne vont pas aller à la chasse aux taupes. Tant qu'elles ne sont pas sur le terrain c'est bon. »

Madame Claire LE ROY poursuit : « Il y a des morceaux de grillages qui tiennent plus que par un petit morceau ce qui fait que les tubes du grillage sont décrochés complètement ça peut être dangereux. Je crois que ce complexe a besoin d'un entretien profond par ce que comme ça n'a pas été entretenu depuis longtemps, il y a un gros boulot à faire. Je ne sais pas si c'est prévu avant la reprise de début août ? »

Monsieur le Maire confirme que cela est prévu.

Monsieur Jacques GOSSELIN prend la parole : « Concernant les grillages, c'est prévu. Le Stade Brestois paye cela. »

Monsieur le Maire complète : « Sur les demi-terrains synthétiques c'est pareil. C'est des gens qui viennent squatter en bas le soir, très tard. Beaucoup de brestois arrivent avec le tram. L'autre jour quand on est passé avec les gens du voyage, il y a des gens qui occupaient les demi-terrains synthétiques. C'est des personnes qu'on ne connaît pas, ils ne sont pas du club. »

Madame Claire LE ROY demande : « Ce n'est pas eux qui défoncent le grillage quand même ? »

Monsieur le Maire poursuit : « Il y a forcément quelqu'un. Il ne tombe pas tout seul. Il est plié le grillage. Pour les espaces verts, comme je le disais tout à l'heure, ça va être fait. Ça pousse très vite. Ces derniers temps, les services techniques avaient les élections... Mais les terrains ont été entretenus. C'est vrai que les abords, ça sera fait. Je ne peux pas donner le jour exact mais ce sera fait. On parle d'espaces verts où les gens ne vont pas. La priorité ce sont les terrains. »

Madame Claire LE ROY prend la parole : « Les gens ne vont pas dans la tribune par exemple ? Il y a du lierre... Il va y en avoir des matches. »

Monsieur le Maire ajoute : « Vous pensez bien qu'on ne va pas laisser une tribune avec des ronces et du lierre à l'intérieur. »

Prochain Conseil municipal le 29 septembre 2021.

Festiv'été les dimanches 4 et 11 juillet 2021.

Forum des associations le 4 septembre 2021.



Fin de séance à 22h45

